



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2022

N° 2022-3

MAI 2022- JUIN 2022

VU L'ARTICLE L.5211-47 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Table des matières

Délibérations du Conseil communautaire.....p.4

2022-45	Mise en œuvre du plan d'actions mobilités 2022 - Nouveau réseau Néva	p.4
2022-46	Marché de fourniture de bio-carburant de type b100, d'une cuve de distribution et prestations	p.9
2022-47	Modification du tableau des effectifs	p.11
2022-48	Comité social territorial	p.15
2022-49	Convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence discrimination et harcèlement	p.17
2022-50	Approbation des comptes de gestion 2021 du Budget principal et des budgets annexes	p.19
2022-51	Compte administratif 2021 Budget principal	p.21
2022-52	Compte administratif 2021 Budget déchets ménagers	p.23
2022-53	Compte administratif 2021 Budget zone d'activités	p.25
2022-54	Compte administratif 2021 Budget zone du Taillais	p.27
2022-55	Compte administratif 2021 Budget Zone du Bas Theil	p.29
2022-56	Compte administratif 2021 Budget Zone du Logis	p.31
2022-57	Compte administratif 2021 Budget Zone conchylicole	p.33
2022-58	Compte administratif 2021 Budget Zone de la Lande	p.35
2022-59	Compte administratif 2021 Budgets photovoltaïques	p.37
2022-60	Compte administratif 2021 Budget SPANC	p.39
2022-61	Compte administratif 2021 Centre aquatique	p.41
2022-62	Compte administratif 2021 Budget zone Logimer	p.43
2022-63	Compte administratif 2021 Budget stations eau de mer	p.45
2022-64	Compte administratif 2021 Budget mobilités	p.47
2022-65	Affectations des résultats 2021 - Budget principal	p.49
2022-66	Affectations des résultats 2021- Budget centre aquatique	p.51

2022-67	Budgets supplémentaires 2022 - Budget principal	p.53
2022-68	Budgets supplémentaires 2022-Budget Déchets ménagers	p.56
2022-69	Budgets supplémentaires 2022- Budget zone du Taillais	p.59
2022-70	Budgets supplémentaires 2022 - Budget photovoltaïque	p.61
2022-71	Budgets supplémentaires 2022 - Budget SPANC	p.63
2022-72	Budgets supplémentaires 2022 - Budget centre aquatique	p.65
2022-73	Budgets supplémentaires 2022 - Budget mobilités	p.67
2022-74	Budgets supplémentaires 2022 - Budget stations eau de mer	p.69
2022-75	Attribution fonds solidaires	p.71
2022-76	Aide à la filière équine et aux activités des haras - Subvention exceptionnelle au RPI Beauchamps/Folligny	p.74
2022-77	Construction de la maison du Carnaval – approbation du programme de l'opération	p.76
2022-78	Construction de la base nautique de Jullouville - Approbation du programme de l'opération	p.79
2022-79	Avis sur le projet de SAGE des côtiers Ouest du Cotentin	p.83
2022-80	Etude territoriale relative à la valorisation des déchets ultimes	p.86
2022-81	Marché transfert et traitement des ordures ménagères	p.88
2022-82	Convention relative à la concession du service public de fourrière	p.90

Décisions du bureau communautaire.....p.

2022-15	Elaboration du schéma directeur immobilier – Mise à jour du plan de financement	p.92
2022-16	Projets de sentier du littoral – Chausey et Hacqueville	p.92
2022-17	Marché lavage des points d'apport volontaire enterrés et aériens	p.94
2022-18	Marché transport élèves vers centre aquatique	p.97
2022-19	Acquisition de véhicules électriques – Demande de subventions	p.99
2022-20	Poste de Cheffe de projet Petites Villes de demain – Demande de subventions	p.101
2022-21	Etude d'assainissement Chausey - Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau	p.103
2022-22	Suivis biologiques des cours d'eau 2022 -Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau	p.105
2022-23	Aménagement et restauration des rivières 2022 – Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau	p.107
2022-24	SDEM – désignation d'un délégué au sein de la Commission consultative paritaire	p.109
2022-25	Marchés services d'assurance	p.111
2022-26	Marché Acquisition Matériel informatique	p.115

2022-27 Marché Réseau Incendie

p.117

p.

Décisions du Président.....p.119

2022-11	Admission en non-valeur – budget principal	reporté
2022-12	Tarif renouvellement badge d'accès déchèterie Bréhal	p.119
2022-13	Tarifs Hôtel Entreprises 2021 - régularisation	p.120
2022-14	Attribution de l'accord cadre Location structures modulables pour évènements	p.122
2022-15	Adhésion GTM à l'association biomasse	p.123
2022-16	Remplacement à la Présidence de la CAO	p.124
2022-17	Création de la Régie de Recettes pour le festival des voiles de travail	p.125

Arrêtés du Président.....p.

/

/

/

Délibérations du Conseil communautaire

**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMÂÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022.

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-045

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS MOBILITES 2022 – NOUVEAU RESEAU DE BUS NEVA, EXPERIMENTATIONS ESTIVALES, ET GRATUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Contexte

Par délibération n°2021-20 du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité, de prendre la compétence « Mobilités » à compter du 1er juillet 2021, telle que prévue aux articles L.1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports. Granville Terre et Mer est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité à compter du 1er juillet 2021.

Lors de sa séance du 25 novembre 2021, le Conseil Communautaire a acté le plan d'actions de la politique Mobilités à mener l'année 2022. A la veille de l'été 2022, trois mesures fortes sont proposées :

1. Au 1er juillet 2022, lancement d'un nouveau réseau de bus Neva, sur les communes de l'aire urbaine^o: Donville-les-Bains, Granville, Saint-Pair-sur-mer et Yquelon ;
2. Pendant l'été, mise en place d'expérimentations en bus ou cars Neva pour les événements saisonniers ;
3. A la rentrée de septembre 2022, mise en place de la gratuité du transport scolaire pour tous les élèves du territoire.

Objet de la délibération

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Granville Terre et Mer souhaite mettre en place :

1- Au 1^{er} juillet 2022, un nouveau réseau de bus Néva sur les quatre communes de l'aire urbaine : Donville-les-Bains, Granville, Saint-Pair-sur-Mer et Yquelon

Trois lignes régulières de bus vont désormais desservir Granville et les trois communes limitrophes : une ligne majeure d'est en ouest reliant Yquelon à Granville (ligne 1), une ligne intercommunale en U du nord au sud desservant les quatre communes (ligne 2) et une ligne secondaire interquartiers granvillais (ligne 3).

Le réseau Néva fonctionne du lundi au samedi, de 7 h 15 à 19 h 15, avec de nombreux arrêts qui jalonnent les différents parcours.

Les horaires sont simples car identiques tous les jours de l'année (hors dimanche). La fréquence des départs a été améliorée pour la ville-centre, ainsi que les correspondances, notamment avec le réseau Nomad (cars et trains). À cette fréquence accrue, s'ajoutent d'autres critères de qualité : équité, attractivité, lisibilité, simplicité, intermodalité. En effet, de nouveaux secteurs sont desservis, maillant ainsi l'aire urbaine, avec des liaisons plus directes et une offre kilométrique redéployée pour "faire mieux au même coût".

Il est précisé qu'au 1^{er} juillet, des midicars seront loués afin de lancer le nouveau réseau sans attendre les midibus hybrides commandés mais dont la production est impactée par le contexte géopolitique et sanitaire actuel. Ceux-ci devraient être disponibles courant août 2022.

Le nouveau réseau de bus Néva en chiffres :

- Aire urbaine de 29,21 km² et 20 940 habitants (INSEE 2019)
- **3 lignes régulières de bus :**
 - ligne 1** – Yquelon Les Cèdres <> Granville cours Jonville – **toutes les 30 minutes**
 - ligne 2** – Saint-Pair ZA Croissant <> Granville <> Donville <> Yquelon Haute-Lande – **toutes les 40 minutes**
 - ligne 3** – Granville ZA Prétôt <> Granville Haute Ville – **départ toutes les heures**
- Premiers départs à 7h15 et derniers départs à 19h15 pour chacune des 3 lignes de bus
- 117 arrêts : 79 à Granville, 14 à Donville, 13 à Saint-Pair et 11 à Yquelon

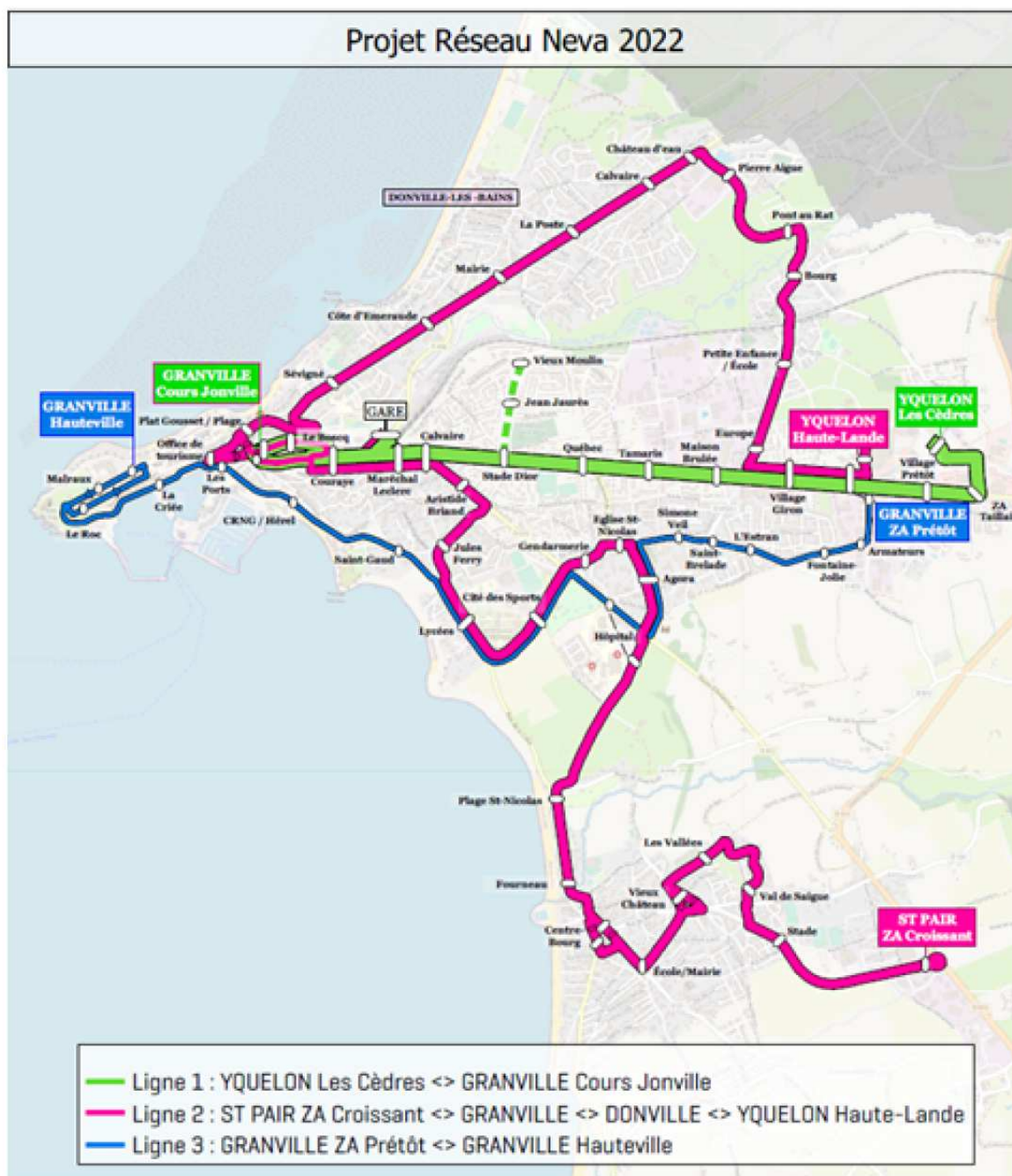
Chaque jour en exploitation :

- 7 bus
- 14 conducteurs
- 4 véhicules de relève

Soit à l'année :

- 8 agents de conduite supplémentaires et 1 coordinateur exploitation supplémentaire
- 4 midibus complémentaires
- Offre kilométrique : 400 000 kms / an → **+ 180 000 kms**

- Heures de production : 32 000 heures / an → + 13 000 heures



2- Mise en place d'expérimentations en bus ou cars néva

Le samedi en été, une ligne Néva interurbaine reliant 6 communes rurales à Granville : La Haye-Pesnel <=> Folligny <=> Saint-Sauveur-La-Pommeraye <=> Saint-Jean-des Champs <=> Saint-Planchers <=> Granville

Le plan d'actions 2022 et son budget avaient intégré une phase d'expérimentations sur le territoire. Une ligne interurbaine saisonnière est préconisée pour relier La Haye-Pesnel à Granville, via Folligny, Saint-Sauveur-la-Pommeraye, Saint-Jean-des-Champs et Saint-Planchers.

Cette expérimentation pourrait se tenir tous les samedis de juillet et d'août avec un départ chaque heure entre 9h à 12h et 14h30 à 18h, soit 8 allers / retours proposés. Cette ligne serait gratuite et son coût estimé à 8 500 € TTC.

Desserte des grands événements sportifs et culturels

Pour permettre aux administrés et visiteurs de se rendre au cœur d'évènements qui présentent de réelles difficultés de stationnement ou d'accès et ainsi promouvoir le transport en commun, GTM propose en plus des 3 lignes de bus du nouveau réseau Néva desservant les 4 communes, de tester, cet été, des navettes Néva gratuites à fréquence et horaires adaptés.

Par exemple, à partir des parkings comme celui du Stade Louis Dior, situé à côté de l'arrêt de bus « Stade DIOR » (ligne de bus 1), et celui du lycée La Morandière, situé à côté de l'arrêt de bus Néva « Lycées » (lignes de bus 2 et 3), il est proposé de rejoindre le centre-ville pour les Sorties de Bain, le Tour des ports ou le Tour du Roc, le port de pêche pour les Voiles de Travail ou Toute la mer sur un plateau, ou encore Jullouville pour le festival Grandes Marées.

Le coût estimé de ces dessertes des grands événements est de 23 000 € TTC et réparti comme suit :

Evènement	Dispositif	Coût estimatif
Week-end du 7 au 10 juillet 2022 (Sorties de Bain, Tour des Ports de la Manche, Tour du Roc à la nage)	- Doublage en bus Néva au départ des parkings de délestage	2 000 € TTC
	- Création de départs retours lignes 1 et 2 Néva, en fin de soirée (23h30 / 00h / 00h30)	3 000 € TTC
Les Grandes Marées	1 navette Granville <> Saint-Pair-sur-Mer <> Jullouville avec points d'arrêt sur parkings de délestage pour les 7 soirs avec départs entre 18h et 19h30 (horaires aller à affiner) et retours à 00h et 01h	12 000 € TTC
Le Festival des Voiles de Travail	Navette expresse entre le parking du stade Dior et la Place Godal Horaires : 11h à 14h30 et 17h à 22h uniquement pour le vendredi 26 et le samedi 27 août.	2 000 € TTC
Toute la Mer sur un plateau	Navette expresse entre le parking du stade Dior et la Place Godal Horaires : de 9h30 à 18h uniquement le samedi	1 000 € TTC

Une prise en charge partielle du coût pourra être demandée aux organisateurs.

3- A la rentrée de septembre 2022, mise en place de la gratuité du transport scolaire pour tous les élèves du territoire

Conformément aux orientations prises lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2021, l'abonnement scolaire de tous les élèves résidant sur le territoire de Granville Terre & Mer sera pris en charge à compter de la rentrée de septembre 2022. Les transports scolaires Nomad et Néva seront donc gratuits pour les familles. Cette prise en charge représente pour la Communauté de communes un coût estimé à 240 000 €. Cette mesure vise à garantir une équité de traitement aux élèves de l'ensemble de son territoire. Même gratuite, sur chaque réseau (Néva et Nomad), une carte de transport scolaire nominative reste obligatoire pour tout élève résidant sur le territoire. Son inscription implique une utilisation effective du réseau.

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

VU les articles L. 1231-1-1, L. 3111-7 à L. 3111-10 du code des transports ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU la délibération 2021-20 du 25 mars 2021 actant la prise de compétence mobilités par Granville Terre et Mer ;

VU les articles L. 2333-64 à L. 2333-75 et D. 2333-83 à R. 2333-104-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du comité des partenaires en date du 29 mars 2022 ;

VU l'avis de la commission Mobilités en date du 3 mai 2022 ;

VU l'avis du conseil d'exploitation en date du 3 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 5 mai 2022

CONSIDERANT le rapport précédemment exposé ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ**

- **MET EN PLACE** le nouveau réseau de transport urbain Néva au 1^{er} juillet 2022, toujours gratuit, et dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus, pour les 4 communes Granville, Donville-les-Bains, Saint-Pair-sur-mer et Yquelon ;
- **MET EN PLACE** des expérimentations en bus ou cars Néva :
 - Une ligne Néva interurbaine reliant 6 communes rurales à Granville pour les samedis de juillet et août 2022 ;
 - Des navettes de bus ou de cars expérimentales pour desservir aux mieux les événements sportifs et culturels du territoire dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à négocier la prise en charge partielle des coûts des navettes expérimentales dédiées à la desserte d'événements sportifs et culturels avec les organisateurs desdits événements et à signer, le cas échéant, les conventions d'offres de concours ;
- **MET EN PLACE** la gratuité du transport scolaire pour tous les élèves du territoire à compter de la rentrée de septembre 2022 ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



DEPARTEMENT
DE LA MANCHE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022.

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-046

**MARCHE « FOURNITURE DE BIO-CARBURANT DE TYPE B100,
D'UNE CUVE DE DISTRIBUTION ET PRESTATIONS LIEES »**

Une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique) a été lancée.

L'objet du marché : fourniture de bio-carburant de type B100, d'une cuve de distribution et prestations liées (maintenance de la cuve) pour permettre l'approvisionnement des midibus hybrides, au nombre de 2 lors de la prise de compétence puis au nombre de 6 prochainement en lien avec l'extension du réseau Néva.

Le type et la forme du contrat : accord-cadre à bons de commande avec maximum (400 000 € HT par an) en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations sont estimées à 700 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre (période initiale d'une année, reconductible dans la limite de deux fois par période successive d'une année), soit trois années.

Lors de la mise en ligne de la consultation sur le profil Acheteur de la Collectivité, cinq téléchargements de dossier de consultation ont été effectués.

A la date limite de réception des offres, deux soumissionnaires ont déposé une offre : un basé dans le département d'Ile de France et un dans le département du Var.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de mobilité ;

CONSIDERANT la nécessité d'une mise en concurrence pour l'approvisionnement en biocarburant des midibus du réseau NEVA ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse et du classement des deux offres déposées, la Commission d'Appel d'Offres compétente en procédure formalisée, a attribué le marché au prestataire SAIPOL pour un montant maximal annuel de 400 000 € HT avec une remise permanente de 9.11% sur le prix du litre de biocarburant sur la durée globale du marché et aucun frais de livraison, ni de maintenance préventive et curative de la cuve de distribution ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la signature du marché et tout document s'y rapportant par le Président ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. JérémY DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. JérémY DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-047

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Avancements de grade

Le tableau des effectifs doit être modifié afin de permettre à certains collaborateurs de bénéficier, comme chaque année, d'avancements de grade.

Les avancements de grade qui seront prononcés sont les suivants :

- Attaché principal : 1
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe : 1
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 sur le budget Déchets

Les emplois d'origine des agents qui bénéficieront d'un avancement de grade devenant vacants, il y a lieu de les supprimer.

Promotion interne au grade d'agent de maîtrise

Compte tenu des dispositions relatives à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise, l'agent dont le dossier a été transmis au Centre de Gestion sera inscrit sur la liste d'aptitude, il est donc possible de créer le poste sans attendre le retour du Centre de Gestion.

Par ailleurs, une disposition du statut particulier des agents de maîtrise permet de nommer l'agent directement titulaire, sans période de stage, permettant de supprimer son ancien poste à la date de sa nomination (ce qui est impossible pour les autres promotions internes).

Il est donc proposé de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise et à la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe actuellement occupé par l'agent.

Ecole Intercommunale de Musique

En prévision du départ prochain de l'agent d'accueil de l'Ecole Intercommunale de Musique, il est proposé de transformer son poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint administratif.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adapter les emplois d'enseignants aux demandes des usagers de l'Ecole de musique pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est donc proposé de :

- Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3 heures hebdomadaires pour l'enseignement de la contrebasse,
- Porter de 3 heures à 4 heures la durée hebdomadaire du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} dans la discipline cor.

Petite enfance

A la suite du départ en retraite d'un agent du Multi-Accueil de Bréhal, il est proposé de transformer son poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique afin de pouvoir recruter son remplaçant sur ce grade.

Dans le cadre de l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance et afin de respecter le taux d'encadrement au sein du Multi-Accueil de Granville, dont l'agrément passe de 35 à 40 places, il est nécessaire recruter deux agents supplémentaires.

Il est donc proposé de créer :

- Un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- Un emploi d'agent social à mi-temps, étant précisé que la personne recrutée devra être titulaire du CAP petite enfance.

Service Mobilités

Dans le cadre de la création du nouveau réseau de transport NEVA, il est proposé de créer les emplois suivants :

- 1 chargé de mission Etudes et Information Voyageurs sur le grade d'attaché
- 1 coordinateur exploitation sur le grade d'adjoint technique
- 8 agents de conduite : 7 adjoints techniques et 1 agent de maîtrise

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant les besoins de la Communauté de communes afin de permettre le déroulement de carrière de ses agents et répondre aux besoins des usagers de l'Ecole Intercommunale de Musique, des Multi-Accueils de Bréhal et Granville et du réseau de transport NEVA ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTÉ** les créations proposées ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du budget principal :

Filière	Grade	Catégorie	Quotité	Nombre
Administrative	Attaché principal	A	Temps complet	+ 1
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet	+ 1
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	- 1
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	+ 2
Administrative	Adjoint administratif	C	Temps complet	- 1
Technique	Agent de maîtrise	C	Temps complet	+ 1
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	- 1
Technique	Adjoint technique	C	Temps complet	+ 8
Sanitaire et sociale	Agent social	C	Temps non complet 17h30min	+ 1
Sanitaire et sociale	Educateur de jeunes enfants	A	Temps complet	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - Cor	B	Temps non complet 4 heures	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - Cor	B	Temps non complet 3 heures	- 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - Contrebasse	B	Temps non complet 4 heures	+ 1

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du budget Déchets :

Filière	Grade	Catégorie	Quotité	Nombre
Technique	Agent de maîtrise	C	Temps complet	+ 1
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	- 1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	+ 1

Technique	Adjoint technique	C	Temps complet	- 1
------------------	--------------------------	----------	----------------------	------------

- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budgets de la Communauté de communes, chapitre 12.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022.

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-048

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux impose à la Communauté de communes, en raison de ses effectifs, la mise en place d'un Comité social territorial (CST) ainsi que la création au sein de ce comité d'une formation spécialisée en matière santé, de sécurité et de conditions de travail.

Ces deux nouvelles instances remplacent respectivement le Comité technique et le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

Les membres représentant le personnel au Comité social territorial seront élus le 8 décembre 2022 alors que ceux siégeant au sein de la formation spécialisée seront désignés par les organisations syndicales. On retrouve ainsi un fonctionnement très proche de ce qui existe actuellement avec le Comité technique et le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer, par délibération, le nombre de représentants du personnel qui siègeront au sein du CST et de sa formation spécialisée.

Cette délibération peut aussi prévoir le recueil par le comité social territorial et sa formation spécialisée de l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Par ailleurs, le décret dispose que le nombre de représentants titulaires du personnel à ce comité est fixé par l'organe délibérant, après consultation des organisations syndicales dans la limite de 4 à 6 représentants pour les collectivités qui, comme Granville Terre et Mer, emploient entre 200 et 1 000 agents. Des délégués suppléants sont élus en nombre égal à celui des titulaires.

Actuellement, le Comité Technique est constitué de 4 membres titulaires pour les représentants des élus et de 4 membres titulaires pour les représentants du personnel. Il en est de même pour le Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

Il est proposé de conserver ce nombre de 4 membres titulaires pour les représentants des élus et les représentants du personnel qui siègeront au sein du Comité social territorial et de sa formation spécialisée.

Par ailleurs, afin de maintenir le paritarisme au sein des instances de la collectivité, il est proposé de recueillir l'avis des représentants de la Communauté de communes pour toutes les questions sur lesquelles les deux instances émettent un avis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la consultation des organisations syndicales le 11 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de délibérer afin de déterminer certaines modalités de fonctionnement du Comité social territorial de Granville Terre et Mer et de sa formation spécialisée ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ**

- **FIXE** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du Comité social territorial et de sa formation spécialisée ;
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel ;
- **MAINTIENT** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'avis des représentants du personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



DEPARTEMENT
DE LA MANCHE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022.

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-049

CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

L'article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venu renforcer la lutte contre les diverses formes de violence, discrimination, harcèlement et sexisme. Suite à la parution du décret n°2020-256 du 13 mars 2020, les employeurs territoriaux doivent désormais mettre en place un dispositif de signalement appelé référent signalement.

Ce service peut être créé en interne, mutualisé avec d'autres collectivités ou délégué au Centre de gestion.

Le référent signalement a pour mission de :

- Recueillir les signalements,
- Orienter l'auteur du signalement,

- Communiquer le signalement à l'autorité territoriale, et en fonction des situations, prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné.

Le référent signalement opère en toute indépendance selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle.

Les Centres de gestion (CDG) normands se sont associés afin de proposer un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation : confidentialité, neutralité et objectivité.

Le service proposé reprend les missions du référent signalement :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire de signalement en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Manche (CDG50) . Le contenu est accessible uniquement par le référent. Il est alors indiqué à l'auteur qu'il sera informé des suites données par écrit dans un délai maximal de 2 mois, par voie postale ou mail.
Le signalement n'est pas anonyme mais une stricte confidentialité est garantie.
- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien.
- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés. Par ailleurs, l'autorité territoriale est informée pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires à la protection du ou des agent(s) concerné(s) et qu'elle réalise une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage notamment :

- à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès,
- à désigner un référent ou interlocuteur au sein de la collectivité (qui sera destinataire de tout document ou toute info si le dispositif est enclenché).

La convention avec le CDG50 est conclue pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 4 ans

Le service est facturé uniquement si un signalement est recueilli :

- 80€/heure signalement sans traitement
- 335€ signalement avec traitement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

VU la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

VU les délibérations du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche en date du 23 mars et du 7 juillet 2021 relatives à la mise à disposition, au profit des collectivités et établissements affiliés et non affiliés, du dispositif de signalement visé par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Manche afin que celui-ci assure la mission de référent signalement pour les agents de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la signature de la convention d'adhésion au service de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposée par le Centre de Gestion de la Manche et annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



DEPARTEMENT
DE LA MANCHE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022.

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-050

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Président rappelle que le comptable public établit avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) :

- Budget principal
- Budget déchets Ménagers
- Budget zones d'Activités
- Budget zone du Taillais
- Budget zone du Bas Theil
- Budget zone du Logis

- Budget zone Conchylicole
- Budget photovoltaïque
- Budget SPANC
- Budget zone du Courtils
- Budget zone de la Lande
- Budget centre aquatique
- Budget zone Logimer
- Budget stations eau de mer
- Budget mobilités

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit être approuvé avant le compte administratif, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

CONSIDERANT que le comptable public a repris dans ses écritures les résultats de l'exercice 2021, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'UNANIMITÉ (M. Didier LEGUELINEL ne prend pas au vote pour les budgets zone logimer et stations eau de mer)

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2021 dressés par le trésorier de Granville pour :
 - Budget principal
 - Budget déchets Ménagers
 - Budget zones d'Activités
 - Budget zone du Taillais
 - Budget zone du Bas Theil
 - Budget zone du Logis
 - Budget zone Conchylicole
 - Budget photovoltaïque
 - Budget SPANC
 - Budget zone du Courtils
 - Budget zone de la Lande
 - Budget centre aquatique
 - Budget zone Logimer
 - Budget stations eau de mer
 - Budget mobilités
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

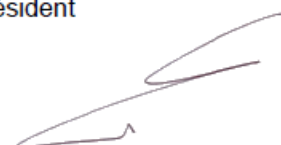
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-051

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PRINCIPAL**

Ci-dessous le compte administratif « budget principal » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés		2 108 392.94 €	3 882 780.54 €		3 882 780.54 €	2 108 392.94 €
Opération de l'exercice	23 521 284.63 €	25 250 904.94 €	7 833 617.89 €	11 304 918.94 €	31 354 902.52 €	36 555 823.88 €
TOTAUX	23 521 284.63 €	27 359 297.88 €	11 716 398.43 €	11 304 918.94 €	35 237 683.06 €	38 664 216.82 €
Résultats de clôture		3 838 013.25 €	411 479.49 €			3 426 533.76 €
Restes à réaliser			1 160 649.49 €	1 414 852.86 €	1 160 649.49 €	1 414 852.86 €
TOTAUX CUMULES	- €	3 838 013.25 €	1 572 128.98 €	1 414 852.86 €	1 160 649.49 €	4 841 386.62 €
RESULTAT DEFINITIF		3 838 013.25 €	157 276.12 €			3 680 737.13 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'UNANIMITÉ (1 abstention Mme Dominique BAUDRY)

- **ADOPTÉ** le compte administratif « budget principal » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-052

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET DECHETS MENAGERS**

Ci-dessous le compte administratif « Budget Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021, qui inclut la reprise partielle des résultats du syndicat de la Perrelle dissout au 31 décembre 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF OM 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 169 009.14 €		2 001 714.40 €	- €	7 170 723.54 €
Opération de l'exercice	6 156 306.37 €	6 601 731.60 €	297 424.14 €	661 914.07 €	6 453 730.51 €	7 263 645.67 €
TOTAUX	6 156 306.37 €	11 770 740.74 €	297 424.14 €	2 663 628.47 €	6 453 730.51 €	14 434 369.21 €
Résultats de clôture		5 614 434.37 €		2 366 204.33 €		7 980 638.70 €
Restes à réaliser			361 209.60 €		361 209.60 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	5 614 434.37 €	361 209.60 €	2 366 204.33 €	361 209.60 €	7 980 638.70 €
RESULTAT DEFINITIF		5 614 434.37 €		2 004 994.73 €		7 619 429.10 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU les résultats de clôture du syndicat mixte de la Perrelle dissout au 31 décembre 2021 et la répartition des résultats opérée entre la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage et la Communauté de Communes Granville Terre et Mer ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'UNANIMITÉ (1 abstention : Mme Dominique BAUDRY)

- **ADOpte** le compte administratif « budget déchets ménagers » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-053

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONES D'ACTIVITES**

Ci-dessous le compte administratif « budget zones d'activités » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONES ACTIVITES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	117 195.60 €	117 195.60 €	117 195.60 €	117 195.60 €	234 391.20 €	234 391.20 €
TOTAUX	117 195.60 €	117 195.60 €	117 195.60 €	117 195.60 €	234 391.20 €	234 391.20 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTAT DEFINITIF		- €		- €		- €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le compte administratif « budget zones d'activités » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-054

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONE DU TAILLAIS**

Ci-dessous le compte administratif « budget zone du Taillais » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DU TAILLAIS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	3 416 627.95 €	5 021 290.11 €	3 421 113.54 €	3 422 113.54 €	6 837 741.49 €	8 443 403.65 €
TOTAUX	3 416 627.95 €	5 021 290.11 €	3 421 113.54 €	3 422 113.54 €	6 837 741.49 €	8 443 403.65 €
Résultats de clôture		1 604 662.16 €		1 000.00 €		1 605 662.16 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	1 604 662.16 €	- €	1 000.00 €	- €	1 605 662.16 €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		<i>1 604 662.16 €</i>		<i>1 000.00 €</i>		<i>1 605 662.16 €</i>

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget zone du Taillais » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LÉBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-055

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONE DU BAS THEIL**

Ci-dessous le compte administratif « budget zone du Bas Theil » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTÉ ADMINISTRATIF ZONE DU BAS THEIL 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	1 337 685.94 €	1 337 685.94 €	1 337 685.71 €	1 337 685.71 €	2 675 371.65 €	2 675 371.65 €
TOTAUX	1 337 685.94 €	1 337 685.94 €	1 337 685.71 €	1 337 685.71 €	2 675 371.65 €	2 675 371.65 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTAT DEFINITIF		- €		- €		- €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget zone du Bas Theil » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LÉBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-056

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONE DU LOGIS**

Ci-dessous le compte administratif « budget zone du Logis » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DU LOGIS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	331 726.40 €	331 726.40 €	346 503.68 €	346 503.68 €	678 230.08 €	678 230.08 €
TOTAUX	331 726.40 €	331 726.40 €	346 503.68 €	346 503.68 €	678 230.08 €	678 230.08 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		- €		- €		- €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget zone du Logis » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LÉBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-057

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONE CONCHYLICOLE**

Ci-dessous le compte administratif « budget zone conchylicole » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021 :

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE CONCHYLICOLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	257 314.03 €	257 314.03 €	257 314.03 €	257 314.03 €	514 628.06 €	514 628.06 €
TOTAUX	257 314.03 €	257 314.03 €	257 314.03 €	257 314.03 €	514 628.06 €	514 628.06 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		- €		- €		- €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget zone conchylicole » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Attelage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARB
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-058

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONE DE LA LANDE**

Ci-dessous le compte administratif « budget zone de la Lande » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DE LA LANDE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	49 783.97 €	49 783.97 €	49 783.97 €	49 783.97 €	99 567.94 €	99 567.94 €
TOTAUX	49 783.97 €	49 783.97 €	49 783.97 €	49 783.97 €	99 567.94 €	99 567.94 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		- €		- €		- €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget zone de la Lande » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-059

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PHOTOVOLTAIQUES**

Ci-dessous le compte administratif « budget photovoltaïques » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021 :

COMPTES ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés		52 230.51 €		1.00 €	- €	52 231.51 €
Opération de l'exercice	28 070.54 €	30 440.57 €	24 011.00 €	24 010.66 €	52 081.54 €	54 451.23 €
TOTAUX	28 070.54 €	82 671.08 €	24 011.00 €	24 011.66 €	52 081.54 €	106 682.74 €
Résultats de clôture		54 600.54 €		0.66 €		54 601.20 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	54 600.54 €	- €	0.66 €	- €	54 601.20 €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		54 600.54 €		0.66 €		54 601.20 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (1 contre : Mme Dominique BAUDRY)**

- **ADOpte** le compte administratif « budget photovoltaïques » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LÉBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-060

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET SPANC**

Ci-dessous le compte administratif « budget SPANC » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021 :

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	67 352.01 €			6 367.72 €	67 352.01 €	6 367.72 €
Opération de l'exercice	318 528.62 €	317 461.86 €	- €	- €	318 528.62 €	317 461.86 €
TOTAUX	385 880.63 €	317 461.86 €	- €	6 367.72 €	385 880.63 €	323 829.58 €
Résultats de clôture	68 418.77 €			6 367.72 €	62 051.05 €	
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	68 418.77 €	- €	- €	6 367.72 €	62 051.05 €	- €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>	<i>68 418.77 €</i>			<i>6 367.72 €</i>	<i>62 051.05 €</i>	

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget SPANC » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-061

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

Ci-dessous le compte administratif « budget centre aquatique » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF CENTRE AQUATIQUE 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		50 629.31 €	638 977.35 €		638 977.35 €	50 629.31 €
Opération de l'exercice	1 409 647.38 €	1 571 288.50 €	550 669.63 €	724 250.32 €	1 960 317.01 €	2 295 538.82 €
TOTAUX	1 409 647.38 €	1 621 917.81 €	1 189 646.98 €	724 250.32 €	2 599 294.36 €	2 346 168.13 €
Résultats de clôture		212 270.43 €	465 396.66 €		253 126.23 €	
Restes à réaliser			3 405.34 €		3 405.34 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	212 270.43 €	468 802.00 €	- €	256 531.57 €	- €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		212 270.43 €	468 802.00 €		256 531.57 €	

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget centre aquatique » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-062

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ZONE LOGIMER**

Ci-dessous le compte administratif « budget zone Logimer » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE LOGIMER	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	14 262.12 €	14 262.12 €	14 261.79 €	14 261.79 €	28 523.91 €	28 523.91 €
TOTAUX	14 262.12 €	14 262.12 €	14 261.79 €	14 261.79 €	28 523.91 €	28 523.91 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		- €		- €		- €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ (M. Didier LEGUELINEL ne prend pas part au vote)

- **ADOpte** le compte administratif « budget zone Logimer » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTO
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-063

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET STATIONS EAU DE MER**

Ci-dessous le compte administratif « budget stations eau de mer » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF STATIONS EAU DE MER 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	138 280.78 €	143 390.59 €	- €	200 000.00 €	138 280.78 €	343 390.59 €
TOTAUX	138 280.78 €	143 390.59 €	- €	200 000.00 €	138 280.78 €	343 390.59 €
Résultats de clôture		5 109.81 €		200 000.00 €		205 109.81 €
Restes à réaliser			1 465.57 €		1 465.57 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	5 109.81 €	1 465.57 €	200 000.00 €	1 465.57 €	205 109.81 €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		<i>5 109.81 €</i>		<i>198 534.43 €</i>		<i>203 644.24 €</i>

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ (M. Didier LEGUELINEL ne prend pas part au vote)

- **ADOpte** le compte administratif « budget stations eau de mer » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, M. Stéphane SORRE.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-064

Le Président quitte la séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET MOBILITES**

Ci-dessous le compte administratif « budget mobilités » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF REGIE MOBILITES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2021						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	547 965.16 €	711 524.33 €	1 124 702.63 €	1 768 987.97 €	1 672 667.79 €	2 480 512.30 €
TOTAUX	547 965.16 €	711 524.33 €	1 124 702.63 €	1 768 987.97 €	1 672 667.79 €	2 480 512.30 €
Résultats de clôture		163 559.17 €		644 285.34 €		807 844.51 €
Restes à réaliser			148 185.00 €		148 185.00 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	163 559.17 €	148 185.00 €	644 285.34 €	148 185.00 €	807 844.51 €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		<i>163 559.17 €</i>		<i>496 100.34 €</i>		<i>659 659.51 €</i>

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le compte administratif « budget mobilités » de la Communauté pour l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-065

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL**

Le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2021 du « budget principal » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'établissent ainsi :

Budget Principal	Résultats cumulés
<u>Section de Fonctionnement</u>	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 2 108 392.94 €
▪ Résultat exercice 2021	+ 1 729 620.31 €
▪ Résultat de clôture 2021	+ 3 838 013.25 €
<u>Section d'Investissement</u>	
▪ Résultat antérieur reporté	- 3 882 780.54 €
▪ Résultat exercice 2021	+ 3 471 301.05 €
▪ Résultat brut de clôture 2021	- 411 479.49 €
▪ Restes à réaliser	+ 254 203.37 €
▪ Résultat de clôture 2021	- 157 276.12 €
<u>RESULTAT GLOBAL</u>	+ 3 680 737.13 €

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » l'éventuel déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2021 au budget supplémentaire 2022 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant du résultat brut d'investissement 2021, soit – 411 479,49 € €, est inscrit au budget supplémentaire 2022, en dépense de la section d'investissement, au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021, soit 3 838 013,25 €, est affecté pour 157 276,12 € en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir en priorité le déficit d'investissement. Le reliquat est affecté au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit 3 680 737,13 €.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 mai 2022 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2021 « budget principal » de la Communauté conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14 et tels que présentés ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

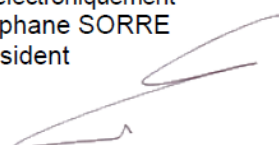
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200042604-20220602-2022-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-066

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021
BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

Le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2021 du « budget centre aquatique » de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'établissent ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Budget CENTRE AQUATIQUE	Résultats cumulés
<u>Section de Fonctionnement</u>	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 50 629.31 €
▪ Résultat exercice 2021	+ 161 641.12 €
▪ Résultat de clôture 2021	+ 212 270.43 €
<u>Section d'Investissement</u>	
▪ Résultat antérieur reporté	- 638 977.35 €
▪ Résultat exercice 2021	+ 173 580.69 €
▪ Résultat brut de clôture 2021	- 465 396.66 €
▪ Restes à réaliser	- 3 405.34 €
▪ Résultat de clôture 2021	- 468 802.00 €
<u>RESULTAT GLOBAL</u>	- 256 531.57 €

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » l'éventuel déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2021 au budget supplémentaire 2022 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant du résultat brut d'investissement 2021, soit – -256 531,57 € €, est inscrit au budget supplémentaire 2022, en dépense de la section d'investissement, au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021, soit 212 270,43 €, est affecté en totalité en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir en priorité le déficit d'investissement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 mai 2022 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2021 « budget centre aquatique » de la Communauté conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4 et tels que présentés ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-067

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET PRINCIPAL**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 3 680 737,13 € au compte 002, déduction faite de l'affectation nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 157 276,12 € ;

- en investissement, le résultat de clôture négatif de – 411 479,49 € au compte 001 ;
- Les reports d'investissement en dépenses et recettes d'investissement.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

- en fonctionnement :
 - + 747 000 € de crédits en dépenses de fonctionnement, dont 200 000 € en dépenses imprévues ;
 - + 111 400 € de recettes de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
022	01	022	dépenses imprévues	200 000.00 €	
011	90	617	mise en place Observatoire du commerce	32 000.00 €	
011	413	6135	location matériel base nautique de Bréville	13 000.00 €	
011	90	615228	travaux aménagement incubateur (déduction sur futurs loyers)	35 000.00 €	
011	90	62875	rôt frais électricité hébergement incubateur Ville de Granville	10 000.00 €	
67	413	67441	Subvention équilibre budget annexe centre aquatique	257 000.00 €	
73	01	73111	Ajustements du produit de taxe d'habitation et de taxes foncières suite notification bases d'imposition 2022 définitives		151 000.00 €
73	01	73112	Ajustements du produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises suite notification produits prévisionnels 2022		77 600.00 €
73	01	73113	Ajustements du produit de taxe sur les surfaces commerciales suite notification produits prévisionnels 2022		- 40 100.00 €
73	01	73114	Ajustements du produit d'imposition sur les entreprises de réseaux suite notification produits prévisionnels 2022		16 800.00 €
73	01	7382	Ajustements du produit de quote part de TVA suite notification produits prévisionnels 2022		- 171 900.00 €
74	01	74833	Ajustements du produit des allocations compensatrices de la cotisation foncière des entreprises suite notification produits prévisionnels 2022		56 700.00 €
74	01	74834	Ajustements du produit des allocations compensatrices des taxes foncières suite notification produits prévisionnels 2022		1 300.00 €
74	90	74718	Participation mise en place Observatoire du commerce (FNADT)		20 000.00 €
Total opérations réelles				547 000.00 €	111 400.00 €
023	01	023	Virement à la section d'investissement	3 095 137.13 €	
042	01	6811	dotations aux amortissements	200 000.00 €	
042	01	777	quote part des subventions transférées au compte de résultat		50 000.00 €
Total opérations d'ordre				3 295 137.13 €	50 000.00 €
002	01	002	Résultat antérieur reporté		3 680 737.13 €
TOTAL				3 842 137.13 €	3 842 137.13 €

- en investissement :
 - + 370 000 € de dépenses nouvelles, dont 200 000 € de dépenses imprévues ;
 - Une réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de – 2 925 137,13 € pour un solde prévisionnel de 1 597 890,87 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
020	01	020	dépenses imprévues	200 000.00 €	
204	90	204123	Dispositif régional Impulsion Proximité	20 000.00 €	
21	414	2188	Acquisition matériels nautiques base nautique de Bréville	80 000.00 €	
21	414	2188	Acquisition conteneurs marines base de la Vanlée	20 000.00 €	
10	01	1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2021		157 276.12 €
16	01	1641	Emprunt prévisionnel d'équilibre		- 2 925 137.13 €
			Report d'investissement	1 160 649.49 €	1 414 852.86 €
Total opérations réelles				1 480 649.49 €	- 1 353 008.15 €
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		3 095 137.13 €
042	01	139141	quote part des subventions transférées au compte de résultat	50 000.00 €	
042	01	28188	dotations aux amortissements		200 000.00 €
Total opérations d'ordre				50 000.00 €	3 295 137.13 €
001		001	Résultat antérieur reporté	411 479.49 €	
TOTAL				1 942 128.98 €	1 942 128.98 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget principal tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-068

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET DECHETS MENAGERS**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :
- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 5 614 434,37 € au compte 002 ;

- en investissement, le résultat de clôture positif de 2 366 204,33 € au compte 001 ;
- les reports d'investissement en dépenses d'investissement.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

en fonctionnement :

- + 496 800 € de crédits en dépenses de fonctionnement, dont 200 000 € en dépenses imprévues ;
- + 322 000 € de recettes de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
011	812	611	distribution documents de communication : extension consignes de tri	40 000.00 €	
011	812	6161	Assurance des véhicules	15 800.00 €	
011	812	6226	Frais avocats	10 000.00 €	
011	812	6236	création et impression documents de communication	17 000.00 €	
022	01	022	dépenses imprévues	200 000.00 €	
67	812	6711	intérêts moratoires	17 000.00 €	
67	812	6718	indemnité transactionnelle LCJ	132 000.00 €	
67	812	6718	indemnité transactionnelle Jolie France	25 000.00 €	
70	812	70613	facturation apports dechetterie professionnels		22 000.00 €
70	812	70613	redevance spéciale		200 000.00 €
73	01	7331	Taxe enlèvement ordures ménagères		40 000.00 €
78	01	7875	Reprise provision 2021		60 000.00 €
Total opérations réelles				456 800.00 €	322 000.00 €
023	01	023	Virement à la section d'investissement	5 439 634.37 €	
042	01	6811	Dotations aux amortissements	40 000.00 €	
Total opérations d'ordre				5 479 634.37 €	- €
002	01	002	Résultat antérieur reporté		5 614 434.37 €
TOTAL				5 936 434.37 €	5 936 434.37 €

en investissement :

- + 6 931 129,10 € de dépenses nouvelles, dont 200 000 € de dépenses imprévues ;
- Une réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de - 553 500 € pour un solde prévisionnel égal à zéro.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
27	812	276358	Participation provision suivi post exploitation CET du Mesnil Aubert (cf Entente avec CMB)	7 700.00 €	
21	812	2188	acquisition et installation bureaux modulaires	38 500.00 €	
23	812	2313	Travaux	6 684 929.10 €	
020	01	020	dépenses imprévues	200 000.00 €	
16	812	1641	emprunt prévisionnel d'équilibre		- 553 500.00 €
			Restes à réaliser 2021	361 209.60 €	
Total opérations réelles				7 292 338.70 €	- 553 500.00 €
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		5 439 634.37 €
040	01	281748	Dotations aux amortissements		40 000.00 €
					- €
Total opérations d'ordre				- €	5 479 634.37 €
001	01	001	Résultat antérieur reporté		2 366 204.33 €
TOTAL				7 292 338.70 €	7 292 338.70 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ (1 abstention : Mme Dominique BAUDRY)

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget déchets ménagers tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-069

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET ZONE DU TAILLAIS**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 1 605 662,16 € au compte 002 ;
- en investissement, le résultat de clôture positif de 1 000 € au compte 001 ;

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

- en fonctionnement :
 - + 1 605 662,16 € de crédits en dépenses de fonctionnement.
- en investissement :
 - + 1 000 € de dépenses nouvelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
011		6522	équilibre section fonctionnement : reversement excédent budget principal	1 605 662.16 €	
Total opérations réelles				1 605 662.16 €	- €
Total opérations d'ordre				- €	- €
002	01	002	Résultat antérieur reporté		1 605 662.16 €
TOTAL				1 605 662.16 €	1 605 662.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
16		168751	équilibre section investissement : reversement excédent budget principal	1 000.00 €	
Total opérations réelles				1 000.00 €	- €
Total opérations d'ordre				- €	- €
001	01	001	Résultat antérieur reporté		1 000.00 €
TOTAL				1 000.00 €	1 000.00 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget zone du Taillais tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-070

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 54 600,54 € au compte 002 ;
- en investissement, le résultat de clôture positif de 0,66 € au compte 001.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

- en fonctionnement :
+ 54 600,54 € de crédits en dépenses.
- En investissement :
+ 0,66 € de crédits en dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
011	6152	Entretien et réparations	54 600.54 €	
		Total opérations réelles	54 600.54 €	- €
		Total opérations d'ordre	- €	- €
002	002	Résultat antérieur reporté		54 600.54 €
		TOTAL	54 600.54 €	54 600.54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
23	2313	Travaux	0.66 €	
		Total opérations réelles	0.66 €	- €
		Total opérations d'ordre	- €	- €
001	001	Résultat antérieur reporté		0.66 €
		TOTAL	0.66 €	0.66 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE (1 abstention : Mme Dominique BAUDRY)

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget photovoltaïque tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-071

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET SPANC**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture négatif de 2021 pour 68 418,77 € au compte 002 ;
- en investissement, le résultat de clôture positif de 6 367,72 € au compte 001.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

- en fonctionnement :
+ 68 418,77 € de crédits en dépenses.
- En investissement :
+ 6 367,72 € de dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
70	7062	Redevances d'assainissement non collectif		68 418.77 €
Total opérations réelles			- €	68 418.77 €
Total opérations d'ordre			- €	- €
002	002	Résultat antérieur reporté	68 418.77 €	
TOTAL			68 418.77 €	68 418.77 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
21	2188	Autres immobilisations corporelles	6 367.72 €	
Total opérations réelles			6 367.72 €	- €
Total opérations d'ordre			- €	- €
001	001	Résultat antérieur reporté		6 367.72 €
TOTAL			6 367.72 €	6 367.72 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget SPANC tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERIQUEUR	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-072

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 212 270,43 € est entièrement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 ;
- en investissement, le résultat de clôture négatif de 465 396 ;66 € au compte 001 ;

– les reports d'investissement.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

– en fonctionnement :

+ 256 531,57 € de crédits en recettes avec un abondement de la subvention du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
77	774	Subvention d'équilibre prévisionnelle		256 531.57 €
Total opérations réelles			- €	256 531.57 €
023	023	Virement à la section d'investissement	256 531.57 €	
Total opérations d'ordre			256 531.57 €	- €
002	002	résultat antérieur reporté		
TOTAL			256 531.57 €	256 531.57 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
10	1068	Affectation résultat de fonctionnement 2021		212 270.43 €
		Restes à réaliser 2021 d'investissement	3 405.34 €	
Total opérations réelles			3 405.34 €	212 270.43 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		256 531.57 €
Total opérations d'ordre			- €	256 531.57 €
001	001	résultat antérieur reporté	465 396.66 €	
TOTAL			468 802.00 €	468 802.00 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget centre aquatique tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-073

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET MOBILITES**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 163 559,17 € au compte 002 ;
- en investissement, le résultat de clôture positif de 644 285,34 € au compte 001 ;
- les reports d'investissement.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

- en fonctionnement :
 - + 88 000 € de crédits en recettes avec un abondement de la subvention du budget principal.
- en investissement :
 - des dépenses nouvelles pour 88 214,51 € ;
 - une réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de - 483 445 € pour un solde prévisionnel égal à zéro.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
011		6135	location de bungalows locaux administratifs	18 000.00 €	
011		6135	location bus (juillet à septembre)	55 000.00 €	
011		617	étude déplacements en gare	15 000.00 €	
Total opérations réelles				88 000.00 €	- €
023	01	023	Virement à la section d'investissement	75 559.17 €	
Total opérations d'ordre				75 559.17 €	- €
002	01	002	Résultat antérieur reporté		163 559.17 €
TOTAL				163 559.17 €	163 559.17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
20		2031	étude de pré faisabilité et pré programmation PEM	80 000.00 €	
21		2183	équipements informatiques	8 214.51 €	
16		1641	emprunt prévisionnel d'équilibre		- 483 445.00 €
			Restes à réaliser 2021	148 185.00 €	
Total opérations réelles				236 399.51 €	- 483 445.00 €
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		75 559.17 €
					- €
Total opérations d'ordre				- €	75 559.17 €
001	01	001	Résultat antérieur reporté		644 285.34 €
TOTAL				236 399.51 €	236 399.51 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget mobilités tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEIT
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Mlioud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, M. Pierre LÉBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-074

**VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET STATIONS EAU DE MER**

L'objet du budget supplémentaire est de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser en investissement et d'ajuster, si nécessaire, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de clôture 2021 de la façon suivante :

- en fonctionnement, le résultat de clôture positif de 2021 pour 5 109,81 €, au compte 002 ;
- en investissement, le résultat de clôture positif de 200 000 € au compte 001 ;

- les reports d'investissement.

Il permet par ailleurs de venir corriger les crédits prévus au budget primitif 2022 :

- en fonctionnement :

+ 5 109,81 € de crédits en dépenses.

- en investissement :

des dépenses nouvelles pour 142 534,43 € ;
une réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de - 56 000 € pour un solde prévisionnel égal à zéro.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
011		6068	autres fournitures (réparations matériels)	5 109.81 €	
Total opérations réelles				5 109.81 €	- €
023	01	023	Virement à la section d'investissement		
Total opérations d'ordre				- €	- €
002	01	002	Résultat antérieur reporté		5 109.81 €
TOTAL				5 109.81 €	5 109.81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	FCT	NAT	COMMENTAIRES	DEPENSES	RECETTES
21		2154	acquisition matériels techniques	142 534.43 €	
16		1641	emprunt prévisionnel d'équilibre		- 56 000.00 €
Restes à réaliser 2021				1 465.57 €	
Total opérations réelles				144 000.00 €	- 56 000.00 €
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		- €
Total opérations d'ordre				- €	- €
001	01	001	Résultat antérieur reporté		200 000.00 €
TOTAL				144 000.00 €	144 000.00 €

VU les articles L2311-5 et L2311-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 mai 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ (Didier LEGUELINEL ne participe pas au vote)

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022 du budget stations eau de mer tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Didier LEGUELINEL	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Philippe LETENNEUR	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-075

**ATTRIBUTION DES FONDS SOLIDAIRES DU
PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER**

Dans le cadre du nouveau règlement des fonds solidaires adopté par le conseil communautaire du 16 décembre 2021, le tout nouveau comité d'attribution s'est réuni à deux reprises depuis le début de l'année pour étudier les demandes formulées par les communes au titre de l'année 2021 et au titre de

l'année 2022. Pour cette dernière année, il est rappelé qu'une seconde session se réunira à l'automne prochain.

Au titre des fonds solidaires pour l'année 2021, 4 dossiers ont été examinés, deux pour la commune de Beauchamps et deux pour la commune du Mesnil Aubert. La commune de Beauchamps a modifié son plan de financement depuis la réunion du comité d'attribution et il est donc proposé de ré examiner la demande au prochain comité d'attribution.

DEMANDEUR	DESCRIPTION PROJET	ENJEUX DU PROJET DE TERRITOIRE	OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE		MONTANT HT PROJET	MONTANT SOLLICITE	TAUX	MONTANT AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	TAUX
Beauchamps	réalisation d'un terrain multisports	attention à la jeunesse	2.2.2	offrir un ensemble d'équipements sportifs structurants	52 223 €	5 379 €	10.3%	10 448 €	20.0%
le Mesnil Aubert	rénovation d'un appartement et de deux façades extérieures de la mairie	transition écologique cohésion du territoire authenticité et singularité	1.2.3	préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti architectural	74 063 €	7 406 €	10.0%	15 046 €	20.3%
			1.2.4	mettre en place les conditions d'accès aux services publics					
			1.4.3	mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti					
le Mesnil Aubert	rénovation thermique et phonique salle de convivialité	transition écologique cohésion du territoire authenticité et singularité	1.2.3	préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti architectural	36 377 €	8 730 €	24.0%	8 730 €	24.0%
			1.4.3	mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti					
TOTAL					162 663 €	21 515 €			

Au titre des fonds solidaires pour l'année 2022, 3 dossiers ont été examinés pour la commune de Beauchamps, la commune de Donville-les-Bains et la commune de Saint-Pair-sur-Mer. La commune de Beauchamps a finalement retiré sa demande.

DEMANDEUR	DESCRIPTION PROJET	ENJEUX DU PROJET DE TERRITOIRE	OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE		MONTANT HT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE	TAUX	MONTANT AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	TAUX
Donville-les-Bains	Création d'un terrain de football en gazon naturel de niveau T3	transition écologique attention à la jeunesse cohésion du territoire	2.2.2	offrir un ensemble d'équipements sportifs structurants	752 225 €	10 000 €	1.3%	662 225 €	88.0%
			2.2.3	développer la pratique sportive					
Saint-Pair-sur-Mer	Création d'un deuxième terrain de padel	attention à la jeunesse authenticité et singularité	2.2.2	offrir un ensemble d'équipements sportifs structurants	62 800 €	10 000 €	15.9%	20 240 €	32.2%
			2.2.3	développer la pratique sportive					
TOTAL					815 025 €	20 000 €			

Lors des échanges au sein du comité d'attribution, il est apparu utile de rappeler que si le taux d'autofinancement minimum que doit assurer un maître d'ouvrage dans tout projet est d'au moins 20%, l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que les fonds de concours ne peuvent excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds. Autrement dit, le reste à charge après déduction des autres subventions, devra être financé au moins à 50% par la commune.

VU L'article L5215-16 V du code général des collectivités territoriales ;

VU Les statuts approuvés de Granville Terre et Mer ;

VU la délibération n°2021-153 du 16 décembre 2021 approuvant le règlement communautaire des fonds solidaires du Projet de territoire de Granville Terre et Mer ;

VU l'avis favorable du comité d'attribution 16 mars 2022 et du 27 avril 2022 ;

CONSIDERANT que les demandes retenues répondent aux critères formulés dans le cadre général des attributions de fonds de concours ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'UNANIMITÉ (Jacques CANUET et Catherine SIMON ne prennent pas part au vote)

- **ATTRIBUE** les fonds solidaires selon les tableaux présentés dans la présente délibération pour un montant total de 41 515 € (opération n° 94) ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de versement à intervenir et tout document s'y référant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042504-20220602-2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Dominique BAUDRY	M. François HAREL	Mme Violaine LION
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. François LEMOINE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Delphine DESMARS à Mme Dominique BAUDRY, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédéric SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-076

**AIDE A LA FILIERE EQUINE ET AUX ACTIVITES DES HARAS
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RPI DE BEAUCHAMPS / FOLLIGNY**

Dans le cadre de ses compétences liées au soutien de la filière équine, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer soutient financièrement les associations de parents d'élèves du Pays Hayland qui fréquentent le centre équestre de la Haye Pesnel, devenu propriété communautaire en 2014. Ces aides s'effectuent pour l'instant dans la continuité de ce qu'avait décidé la Communauté de Communes du Pays Hayland.

Chaque année, un recensement est donc réalisé auprès des associations pour connaître les demandes de fréquentation. L'aide financière de Granville Terre et Mer est attribuée sur la base de ce recensement annuel à hauteur de 75% du coût des cours effectués auprès du centre équestre et dans la limite d'un plafond.

Pour l'année 2020/2021, une information erronée nous a été remontée par le RPI de Beauchamps / Folligny. La délibération n° 2021-054 du 22 avril 2021 prévoyait ainsi un nombre total de séances prévisionnelle de 3, au lieu de 10.

L'association qui a effectivement réalisé et payé 10 séances au centre équestre a sollicité une subvention exceptionnelle pour la prise en charge des 7 séances non subventionnées. La commission développement économique du 12 avril dernier a été saisie de cette demande et a émis un avis favorable à une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves du RPI de Beauchamps / Folligny d'un montant de 1 308,94 €, calculés ainsi :

Nombre élèves	Nombre séances	Nombre heures (1,5 heures / séance)	Tarif horaire	Coût leçons	Participation GTM 75%
21	7	220,5	7,915 €	1 745,26 €	1 308,94 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les statuts de Granville Terre et Mer mentionnant le « développement de la filière équine, soutien aux activités des haras, des sports équestres et des hippodromes » dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la demande formulée par l'association de parents d'élèves du RPI de Beauchamps / Folligny ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence, Granville Terre et Mer subventionne les associations de parents d'élèves pour l'initiation à l'équitation des élèves du primaire des écoles de l'ex-Pays Hayland effectuée au centre équestre de la Haye-Pesnel ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association des parents d'élèves du RPI de Beauchamps / Folligny au titre de l'année 2020/2021 à hauteur de 7 séances pour un total de 1 308,94 € ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PEYRE
Mme Delphine DESMARS		
M. Jérémy DURIER	M. François LEMOINE	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS
M. François HAREL	Mme Violaine LION	

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Dominique BAUDRY à Mme Delphine DESMARS, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-077

**CONSTRUCTION DE LA MAISON DU CARNAVAL
APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION**

Le territoire accueille un carnaval historique et culturel important depuis plus de 100 ans, fréquenté par plus de 120 000 personnes. Ce carnaval prend ses racines dans les départs en mer pour la pêche des Terre Neuvas. Le carnaval est resté très vivace et les habitants y sont très impliqués (confection des chars et costumes, animations). Plus d'une quarantaine de chars participent, avec pour chaque char une association du territoire comportant plusieurs dizaines de personnes.

Aujourd'hui, des projets communaux et intercommunaux, s'inscrivant dans le dispositif Petites Villes de Demain, sont en cours de réflexion pour reconverter la friche occupée de façon temporaire par le comité du carnaval localisée dans le quartier du Val-Es-Fleurs à Granville. Ainsi la construction d'une Maison du Carnaval, compétence de Granville Terre et Mer depuis 2019, qui répondra au besoin d'un lieu "ressource" pour l'organisation du carnaval par les associations du territoire de GTM est donc plus que jamais d'actualité. Ce site permettra également le regroupement d'une dizaine de chars aujourd'hui dispersés sur le territoire de Granville Terre et Mer et stockés sur des lieux peu adaptés.

I - Caractéristiques du projet :

LE SITE

La maison du carnaval sera située sur les délaissés de la zone du Taillais à Yquelon (parcelles AE 146, AE 179, AE 150, soit 9728 m²)

Cette parcelle est régie par les dispositions applicables au PLU en 1Ux correspondant à une zone urbaine d'activité.

OBJECTIFS CAPACITAIRES

Cette maison sera le lieu pour préparer l'organisation du carnaval de Granville, il accueillera le Comité d'Organisation du Carnaval, les associations carnavalesques, leur fournira des espaces de réunion pour une centaine de personnes, un local bureau et archives visant à conserver et mettre sur support numérique la mémoire du carnaval, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, un atelier de création, un hangar de conception des chars par les associations et des espaces de stockage.

SURFACES A BATIR ET AMENAGER

Hangar	Hangar	725	836 m²
	Local de stockage	100	
	Sanitaire	11	
Comité d'organisation Commun	Bureau	15	200 m²
	Salle de réunion	100	
	Atelier	50	
	Local confettis	9	
	Couloir	10	
	Sanitaire	11	
	Local technique	5	
	SDO (m²)	1036 m²	

Ce bâtiment répondra à la nouvelle réglementation énergétique RE2020, et sera classé E3C1.

II – Enveloppe financière :

A ce stade des études, l'enveloppe de l'opération est estimée à 1 328 000 € HT (mai 2022) hors installation de panneaux photovoltaïques chiffrée en option à 270 000 € HT. L'installation de ces panneaux serait financée et assurée par un partenaire comme le SDEM50.

Le Comité d'organisation prend à sa charge la mise en peinture des locaux et l'achat de mobilier.

	Dépense € HT	Recette € HT
Coût opération	1 328 000	
Région		300 000
Département		300 000

Ville de Granville		140 000
Etat FNADT		300 000
Auto-financement	288 000	
<i>Panneaux photovoltaïques (hors opération)</i>	270 000	
FEDER, nouveau dispositif 2021-2027		À définir

III – Procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre :

Pour recruter le maître d'œuvre, il est envisagé de recourir à un marché à procédure adaptée (marché inférieur à 215 000 €HT) ;

IV – Calendrier prévisionnel :

- Etudes de conception de septembre 2022 à septembre 2023
- Fin des travaux pour l'été 2024

Le programme de construction a été validé en comité de pilotage lors de sa réunion du 10 mai 2022 puis par le bureau communautaire du 19 mai 2022.

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

VU le code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente pour la construction de la maison du carnaval ;

CONSIDERANT la nécessité de valider le programme de travaux avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'UNANIMITÉ (2 abstentions : Alain QUESNEL et Daniel LECUREUIL)

- **VALIDE** le programme de travaux pour la construction de la Maison du Carnaval pour un montant estimé à 1 328 000 € HT complété d'une option à 270 000 € HT pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- **AUTORISE** le lancement du recrutement de la maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y afférant ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Arnaud MARTINET
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Gilles MENARD
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Jean-Paul PAYEN
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Michel PEYRE
Mme Delphine DESMARS	M. François LEMOINE	M. Michel PICOT
M. Jérémy DURIER	M. Rémi LERQUIER	Mme Catherine SIMON
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Philippe LETENNEUR	M. Stéphane SORRE
Mme Fany GARCION	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Yvan TAILLEBOIS
M. Emmanuel GIRARD	Mme Violaine LION	
M. François HAREL		

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Dominique BAUDRY à Mme Delphine DESMARS, Mme Sylvie GATE à M. Yvan TAILLEBOIS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-078

**CONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE JULLOUVILLE
APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION**

I - Caractéristiques du projet :

Le territoire de Granville Terre & Mer est propice à la pratique du nautisme. Ses 42 km de côtes très diverses et sa situation à proximité immédiate de la Baie du Mont Saint Michel, des Iles Chausey et des Iles Anglo-Normandes lui confèrent un cadre exceptionnel à la pratique des sports nautiques. Etant consciente de ses atouts et potentialités en la matière, la Communauté de communes GTM souhaite

affirmer l'excellence du territoire dans ce domaine avec pour ambition de devenir le premier territoire nautique de France.

En 2017, Granville Terre et Mer a élaboré un schéma directeur nautique afin de définir une stratégie de développement de cette activité. Toutefois, le bâtiment de la base nautique de Jullouville ne répond pas à la demande grandissante de sa clientèle et stagiaires et n'offre pas des conditions de travail favorables à ses employés du fait de son étroitesse et sa vétusté qui oblige à utiliser des locaux provisoires.

En 2021, la communauté de communes GTM a lancé une réflexion sur la restructuration globale de la base nautique de Jullouville dont l'objectif est de créer un équipement à vocation sportive, éducative et touristique qui créerait une centralité nautique à Jullouville et qui pourrait accueillir, dans de bonnes conditions, une activité permanente au lieu d'une activité concentrée principalement sur la période estivale.

LE SITE

La base nautique de Jullouville est située sur la rue de la Tanguière et occupe les parcelles AO 16, 18 et 19, soit 2 246 m².

Commune	Parcelle	Adresse	Surface totale	Surface nécessaire au projet	Zone de PLU
Jullouville	AO 16	5 avenue de la Tanguière	727 m ²	Totalité	1UBb
Jullouville	AO 18	Avenue de la Tanguière	920 m ²	Totalité	1UBb
Jullouville	AO 19	Avenue de la Tanguière	599 m ²	Totalité	1UBb

La valeur vénale de ces terrains a été évaluée par une estimation du service du Domaine en date du 27 avril 2022 à 460 000 € pour la parcelle AO 16 et 980 000 € pour les parcelles AO 18 et AO 19.

Ces parcelles, actuellement propriété de la commune de Jullouville, seront cédées à titre gratuit à la communauté de communes Granville Terre et Mer pour permettre la réalisation du projet. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de Granville Terre et Mer.

Des aménagements des voiries publiques et des ouvrages d'accès à la plage seront nécessaires pour réorganiser les circulations autour du site et sécuriser les cheminements des pratiquants de la base nautique, avec le souci d'une insertion réussie dans l'ensemble du quartier. Ces opérations d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Jullouville feront l'objet d'un financement par Granville Terre et Mer sous forme d'un fonds de concours, avec l'objectif d'un financement restant à la charge de Jullouville de 20%, compte-tenu des subventions à percevoir et du fonds de concours de GTM.

OBJECTIFS CAPACITAIRES

D'ici 5 ans, la base nautique de Jullouville ambitionne d'accueillir les effectifs suivants :

	Personnel	Effectif
Pleine saison	- 1 administratif à plein temps - 7 personnes minimum sur site – 18 personnes maximum (dont salariés et jeunes en formation)	Entre 50 et 100 personnes
Hors saison	- 1 administratif à plein temps - 5 personnes sur site – 7 personnes (peut varier en fonction de la demande et de l'activité)	Entre 50 et 150 personnes

SURFACES A BATIR ET AMENAGER

Le site sera organisé suivant 3 ensembles fonctionnels :

Ensemble fonctionnel 1 :

Situé de préférence à l'entrée du site, ce bâtiment abrite un espace d'accueil, un bureau pour le responsable nautisme, un local de stockage matériel nautique, une salle de briefing pour les moniteurs avec une kitchenette indépendante, des salles de cours modulaires, les vestiaires et douches/sanitaires des moniteurs et des visiteurs.

Ensemble fonctionnel 2 :

Situé de préférence en fond de parcelle, il abrite le stockage couvert et une mezzanine pour stocker le matériel utilisé occasionnellement, un atelier et un espace de stockage de carburant (extérieur).

Ensemble fonctionnel 3 :

Situé de préférence en fond de parcelle à l'abri des vents dominants, il sert de zone de stockage extérieure des bateaux. Il doit être positionné pour faciliter la descente et la montée des bateaux vers et depuis le front de mer. Cet espace doit être clôturé pour éviter le vol du matériel.

FONCTIONS / BATI		SU	SDO ²
1	Espace accueil, locaux administratifs et salles de cours, Vestiaires, douches, sanitaires, stockage matériel nautique	568 m ²	718 m ²
2	Atelier et stockage couvert	292 m ²	352 m ²
TOTAL		860 m²	1070 m²
3	Stockage extérieur bateaux	632 m ²	885 m ²
TOTAL ESPACES EXTERIEURS			

Ce bâtiment répondra à la nouvelle réglementation énergétique RE2020, et sera classé E3C1.

II – Enveloppe financière :

A ce stade des études, l'enveloppe de l'opération est estimée à 2 848 k€ HT (mai 2022).

	Dépenses € HT	Recettes € HT
Coût Opération	2 848 000 €	
Région		700 000 €
Département		700 000 €
Etat (DSIL ...)		À définir
Auto-financement		1 448 000 €

A ceci s'ajoutera le fonds de concours versé à la commune pour participer aux aménagements de voirie publique et ouvrages d'accès à la plage.

III – Procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre :

Pour recruter le maître d'œuvre, il est envisagé de recourir à un concours restreint (marché supérieur à 215 000 € H.T.)

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

VU le code de la Commande Publique ;

VU le code de la Propriété des personnes publiques, article L3112-1 ;

VU l'avis favorable de la commission mixte nautisme-travaux du 4 mai 2022 et l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 19 mai 2022 ;

VU les avis du Domaine en date du 27 avril 2022 relatifs aux parcelles AO 16, 18 et 19 ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente pour la construction / réhabilitation des bases nautiques ;

CONSIDERANT la nécessité de valider le programme de travaux avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'UNANIMITÉ (Mme Marie-Mathilde LEZAN ne prend pas part au vote)

- **VALIDE** le programme de travaux pour la construction de la base nautique de Jullouville pour un montant estimé à 2 848 000 € HT ;
- **AUTORISE** le lancement du recrutement de la maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le transfert de propriété à titre gratuit par la commune des parcelles AO 16, 18 et 19 sises à Jullouville ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y afférent ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 09/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	M. Arnaud MARTINET
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Valérie MELLOTT
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Gilles MENARD
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Alain NAVARRET
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Delphine DESMARS	M. François LEMOINE	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Rémi LERQUIER	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Philippe LETENNEUR	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Violaine LION	
M. François HAREL		
Mme Catherine HERSENT		

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Dominique BAUDRY à Mme Delphine DESMARS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, Mme Sylvie GATE, M. Yvan TAILLEBOIS, M. Jean Charles BOSSARD.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-079

AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES COTIERS OUEST DU COTENTIN

Issus de la loi sur l'eau de 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixent des principes pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques.

Ils définissent les objectifs à atteindre, en prenant en compte l'ensemble des usages de l'eau, en identifiant et en protégeant les milieux aquatiques sensibles et en définissant des actions de protection

des ressources en eau. Leur ambition est de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.



Le territoire du SAGE des Côtiers Ouest du Cotentin (SAGE COC) est situé au nord-ouest de la Normandie.

Il couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques compris entre le fleuve de La Vanlée au Sud ayant pour exutoire le Havre de La Vanlée, et le But au Nord. Il concerne 5 communautés de communes, 3 communautés d'agglomération et 119 communes, dont 117 communes du département de la Manche et 2 communes du département du Calvados.

73 communes sont incluses en totalité dans le territoire du SAGE, et 46 communes partiellement. Ce territoire compte environ 96 000 habitants. Sa superficie est de 1 343 km² environ.

Seule la partie nord du territoire de Granville Terre et Mer est concernée par le SAGE COC. Sept communes sont incluses en totalité dans le périmètre du SAGE : Muneville-sur-Mer, Le Mesnil-Aubert, Bricqueville-sur-Mer, Cérences, Bréhal, Chanteloup et Beauchamps. Dix communes sont concernées partiellement : Donville-les-Bains, Bréville-sur-Mer, Coudeville-sur-Mer, Hudimesnil, Le Loreur, La Meurdraquière, Saint-Sauveur-La-Pommeraye, Folligny, Equilly et la Haye-Pesnel.

Le reste du territoire de la collectivité est inclus dans le périmètre du SAGE Sée Côtiers Granvillais, en cours d'élaboration.

L'animation et le suivi du SAGE COC sont assurés par le Syndicat du SAGE des Côtiers Ouest Cotentin. La gouvernance est assurée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui compte 54 membres : 28 élus, 15 usagers et 11 représentants de l'Etat. Les travaux du SAGE ont débuté en 2017 par le diagnostic du territoire. Ils ont abouti, début 2022, à la rédaction de 2 documents essentiels : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement.

Le PAGD fixe les dispositions et les conditions de réalisation pour permettre une gestion équilibrée de la ressource en eau et une amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Le PAGD compte 71 dispositions. Les documents de planification (PLUi, SCOT) élaborés par les collectivités doivent être compatibles avec les dispositions du PAGD. Les dispositions du PAGD poursuivent les 4 objectifs suivants :

- 1- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- 2- Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales ;
- 3- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels ;
- 4- Réduire les risques liés aux submersions marines et aux inondations.

Le règlement instaure des règles plus contraignantes que la réglementation existante pour atteindre les objectifs de bon état de la ressource en eau sur le périmètre du SAGE. Le règlement est opposable à

toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité ayant une incidence sur le milieu aquatique. Parmi l'ensemble des mesures, le SAGE COC a notamment défini deux exigences dans son règlement :

- *Interdire la destruction de zones humides quelle que soit leur superficie.* Le seuil défini par la réglementation nationale est fixé à 1000 m². Le règlement établit cependant un certain nombre d'exceptions à cette règle, notamment pour les secteurs présentant un potentiel de densification urbaine ;
- *Encadrer la création ou l'extension de plans d'eau.* Le seuil défini par la réglementation nationale est fixé à 1000 m². Plusieurs exceptions accompagnent également cette règle.

Avant d'être soumis à enquête publique, le projet de SAGE doit recueillir l'avis des personnes publiques associées, en particulier les collectivités compétentes en urbanisme et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il a été présenté en commission mixte Urbanisme – Gemapi – Eau et assainissement le 2 mai 2022 et en bureau communautaire le 19 mai 2022. Ces deux instances ont globalement approuvé le projet. Elles émettent néanmoins une réserve sur les nombreuses exceptions accompagnant les règles sur les zones humides et les plans d'eau. En effet, ces exceptions ne sont pas suffisamment contraignantes au regard de la nécessaire préservation des zones humides et affaiblissent de ce fait la portée du règlement.

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

VU l'article R. 212-39 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de planification territoriale et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A LA MAJORITE (3 contres : Fany GARCION, Nils HÉDOUIN, Frédérique SARAZIN / 19 abstentions : Dominique BAUDRY, Anne-Lise BEAUJARD, Philippe DESQUESNES, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Martine GUILLAUME, François HAREL, Daniel HUET, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, François LEMOINE, Rémi LERQUIER, Marie-Mathilde LEZAN, Françoise MARGUERITE-BARBEITO, Gilles MÉNARD, Michel PICOT, Vincent RAILLET, Guillaume VALLÉE, Bernard VIEL)

- **APPROUVE** le projet de schéma de gestion et d'aménagement des eaux des côtières ouest du Cotentin avec les réserves suivantes : les nombreuses exceptions aux règles sur les zones humides et les plans d'eau affaiblissent l'ambition initiale de préservation des milieux aquatiques ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	M. Arnaud MARTINET
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Valérie MELLOT
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Gilles MENARD
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Alain NAVARRET
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Delphine DESMARS	M. François LEMOINE	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Rémi LERQUIER	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Philippe LETENNEUR	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Violaine LION	
M. François HAREL		
Mme Catherine HERSENT		

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Dominique BAUDRY à Mme Delphine DESMARS, Mme Florence GOUJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, Mme Sylvie GATE, M. Yvan TAILLEBOIS, M. Jean Charles BOSSARD.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-080

ETUDE TERRITORIALE RELATIVE A LA VALORISATION DES DECHETS ULTIMES

A l'automne 2021, à l'initiative du M9, une réunion s'est tenue en présence des représentants des 8 intercommunalités de la Manche pour évoquer la problématique du traitement des déchets à horizon 2030, et notamment connaître l'état d'avancement de la réflexion de chacune des collectivités sur ce sujet. En effet, à ce jour, il n'y a aucune installation adaptée pour traiter les déchets ultimes à échéance 2030 dans le département de la Manche.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé collectivement qu'il était nécessaire de s'emparer de ce sujet rapidement et qu'il serait pertinent de réaliser une étude à l'échelle de ce territoire.

Une nouvelle réunion a donc été programmée le 28 avril 2022, afin de définir les modalités de lancement et de suivi de cette étude, et d'associer à cette réflexion le syndicat de traitement des déchets SEROC,

situé dans le Calvados, et le SIRTOM de Flers-Condé, situé dans l'Orne. La Région Normandie et l'ADEME, qui sont des partenaires privilégiés pour accompagner les collectivités dans leurs perspectives concernant le traitement et la valorisation de leurs déchets, sont également associées à cette étude.

Au cours de cette réunion du 28 avril 2022, il a été proposé que le syndicat mixte du Point Fort soit le porteur de l'étude pour le compte de l'ensemble des collectivités. Le coût de cette étude est estimé entre 30 K€ et 50 K€ HT. La Région Normandie et l'ADEME sont interrogées sur les subventions possibles.

Le coût de cette étude (subventions déduites le cas échéant) sera financé par chacune des collectivités y participant. Il sera réparti au prorata de la population DGF au 1er janvier 2021, conformément au tableau suivant :

Collectivité	Population DGF au 01/01/2021	% de prise en charge du coût de l'étude
CA Le Cotentin	198 486 hab.	25 %
SEROC	141 707 hab.	18 %
SIRTOM Flers Condé	82 791 hab.	11 %
Syndicat Mixte du Point Fort	124 443 hab.	16 %
CC Côte Ouest Centre Manche	20 368 hab.	3 %
CA Mont-St-Michel Normandie	96 761 hab.	12 %
CC Granville Terre et Mer	55 297 hab.	7 %
CC Coutances Mer et Bocage	51 523 hab.	7 %
CC La Baie du Cotentin	9 892 hab.	1 %
TOTAL	781 268 hab.	100 %

L'étude comprendra notamment la réalisation d'un diagnostic, la construction de différents scénarios et l'analyse multicritères de chacun des scénarios (volet économique, social, environnemental et juridique).

Le recrutement du bureau d'études est prévu en septembre 2022.

Un comité de pilotage (COFIL), composé d'un élu référent pour chaque collectivité, et un comité technique (COTECH), représentants les différentes collectivités parties prenantes à l'étude sont créés.

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer, compétente pour la gestion et le traitement des déchets ménagers, a intérêt à anticiper la fermeture des centres de traitement prévue en 2030 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** la participation de Granville Terre et Mer à l'étude territoriale relative à la valorisation des déchets ultimes ;
- **APPROUVE** l'intégration de Granville Terre et Mer dans le périmètre de l'étude et la participation financière correspondante ;
- **AUTORISE** le Président à signer, avec le syndicat mixte du Point Fort, porteur de l'étude technique, la convention de financement relative à cette étude ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	M. Arnaud MARTINET
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Valérie MELLOTT
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Gilles MENARD
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Alain NAVARRET
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Delphine DESMARS	M. François LEMOINE	M. Michel PEYRE
M. Jérémy DURIER	M. Rémi LERQUIER	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Philippe LETENNEUR	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Violaine LION	
M. François HAREL		
Mme Catherine HERSENT		

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET à M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Dominique BAUDRY à Mme Delphine DESMARS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémy DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, Mme Sylvie GATE, M. Yvan TAILLEBOIS, M. Jean Charles BOSSARD.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-081

MARCHE « TRANSFERT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES »

L'actuel marché de Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles attribué aux Champs Jouault lors du Conseil Communautaire du 29 mai 2018 (délibération N° 2018-067) arrive à échéance le 14 octobre 2022.

Une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert va donc être lancée prochainement pour une prise d'effet du marché dès le 15 octobre 2022.

L'objet du marché : transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte et en apport volontaire des secteurs Granvillais et Hayland. Ce qui représente 19 communes pour environ 33 000 habitants.

La prestation comprend :

- Le chargement éventuel des déchets ainsi que le nettoyage après chargement de l'aire de chargement ;
- La reprise des déchets à partir du quai de transfert ;
- Le transport jusqu'au lieu de traitement ;
- La réception des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilés de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer au centre de traitement ;
- Le traitement des déchets réceptionnés conformément à la réglementation.

Le type et la forme du contrat sera celle d'un accord-cadre à bons de commandes avec maximum (8 000 000 € HT sur la durée globale du marché, 4 ans).

Les prestations sont estimées à 3 800 000 € HT (hors TGAP et taxe locale) sur toute la durée de l'accord-cadre (période initiale de deux ans, reconductible dans la limite de deux fois par période successive d'une année), soit 4 années.

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente pour la gestion des déchets ;

CONSIDERANT la nécessité d'une nouvelle mise en concurrence pour le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse et du classement des offres, le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres compétente en procédure formalisée ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation et la signature du marché et tout document s'y rapportant par le Président ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
GRANVILLE TERRE ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

Présents en qualité de titulaire

Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	Mme Anne MARGOLLÉ
Mme Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
M. Alain BRIERE	Mme Marine LAPIE	M. Arnaud MARTINET
M. Jacques CANUET	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Valérie MELLOTT
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Gilles MENARD
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Didier LEGUELINEL	M. Alain NAVARRET
M. Philippe DESQUESNES	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Delphine DESMARS	M. François LEMOINE	M. Michel PEYRE
M. Jérémie DURIER	M. Rémi LERQUIER	M. Michel PICOT
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Philippe LETENNEUR	Mme Catherine SIMON
Mme Fany GARCION	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Violaine LION	
M. François HAREL		
Mme Catherine HERSENT		

Présents en qualité de suppléant : M. Yannick JOUENNE suppléant de Mme Patricia LECOMTE, M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Miloud MANSOUR, Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE.

Procurations : Mme Anne-Lise BEAUJARD à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Dominique BAUDRY à Mme Delphine DESMARS, Mme Florence GOJJAT à M. Jacques CANUET, M. Nils HÉDOUIN à Mme Fany GARCION, Mme Sophie JULIEN-FARCIS à M. Jérémie DURIER, Mme Florence GRANDET à Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. Pierre LEBOURGEOIS à M. Arnaud MARTINET, M. Daniel LECUREUIL à M. Jean-Charles BOSSARD, M. Jean-René LEDOYEN à M. Jean-Marc JULIENNE, M. Alain QUESNEL à M. Daniel HUET, Mme Claire ROUSSEAU à M. Hervé BOUGON, M. Guillaume VALLÉE à M. Gilles MENARD, M. Bernard VIEL à Mme Gaëlle FAGNEN, Mme Frédérique SARAZIN à Mme Marine LAPIE.

Absents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Denis LEBOUTEILLER, M. Stanislas MARTIN, Mme Sylvie GATE, M. Yvan TAILLEBOIS, M. Jean Charles BOSSARD.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUET.

Date de convocation et affichage : 27 mai 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Délibération n°2022-082

CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE

Le Président rappelle que la communauté de communes exerce la compétence « service de la fourrière animale ».

Au titre de cette compétence, la communauté de communes fait appel depuis plusieurs années à l'association PASSERELLES VERS L'EMPLOI pour l'accueil des chiens et chats en état de divagation.

La précédente convention a pris fin le 31 décembre 2021. La signature d'une nouvelle convention est nécessaire. Dans le cadre de cette convention, l'association PASSERELLES VERS L'EMPLOI assurera les prestations suivantes :

La récupération des chiens et chats déposés à la déchèterie de Mallouet par les services communaux ou les services de police pour les communes proches de Granville
La récupération des chiens et chats en mairie pour les communes les plus éloignées
La recherche du propriétaire de l'animal si celui-ci est identifié
L'hébergement pendant une durée minimum de 8 jours ouvrés, au-delà de cette période, l'animal devient la propriété du gestionnaire de la fourrière animale.

En contrepartie la communauté de communes s'engage à verser une participation annuelle de 0,47€/habitant qui pourra être revue chaque année. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an et reconductible un an.

Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-15 du 27 mars 2000 relatif à la divagation des chiens et des chats et refuge aux animaux ;

CONSIDERANT que l'association PASSERELLES VERS L'EMPLOI dispose de locaux conformes aux règles sanitaires et de protection animale et propose des prestations adaptées aux besoins de la collectivité ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la concession du service fourrière pour l'année 2022 et reconductible un an ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220602-2022-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Fait à Granville, 08/06/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SORRE
Président



Décisions du bureau communautaire

DEPARTEMENT
DE LA MANCHE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE

Séance du 5 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 5 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Violaine LION, Jean-Paul PAYEN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE.

Excusés : Jérémy DURIER, Daniel LÉCUREUIL, Alain NAVARRET.

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Anabelle COUFOURIER-FERROL, Rachel DELAUNAY, Jennifer ROBIDEL

Date de convocation : Jeudi 28 avril 2022

Décision N°2022-15 Développement économique
--

ELABORATION SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

Avec les décisions 2021-21 prise le 23 septembre 2021 et 2021-26 prise le 21 octobre 2021, le bureau a approuvé le lancement et le plan de financement du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). L'objectif est de définir et décrire les grandes orientations de la politique patrimoniale et immobilière de la collectivité.

Cette action permettra d'outiller solidement la communauté de communes pour travailler sur la sobriété énergétique dans son patrimoine bâti. Se doter d'un tel schéma marque ainsi une étape importante de l'engagement de Granville Terre et Mer dans la transition écologique et la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial (avec l'ADEME), du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (avec l'Etat) et amorçage du PCAET (Plan Climat Air Energie territorial).

Le contenu demeure identique à la décision suscitée :
Motifs de l'intervention :

Dans un contexte de modification de l'organisation territoriale marquée par le transfert de compétences, Granville Terre et Mer est amené à gérer un patrimoine immobilier important (70 bâtiments et 48 000 m² de surface de plancher) affecté à des utilisations variées et parfois mal adaptées. L'objectif du schéma directeur immobilier est donc de rationaliser ce patrimoine, en s'appuyant sur différents outils :

- L'audit

Cette démarche est initiée par l'élaboration d'un audit multi enjeux. Cet audit servira essentiellement à avoir une connaissance fine des bâtiments, selon diverses thématiques : techniques (besoins en travaux), fonctionnels (optimisation des locaux et bonne adéquation entre les usages et espaces), financiers (maîtrise des dépenses de fonctionnement), ou encore énergétiques (réduction des consommations et émissions de GES).

- Les scénarios

La démarche se poursuit par le choix d'une stratégie de gestion dynamique du patrimoine, définie sur

la base de scénarios stratégiques sur mesure associant un bouquet d'actions possibles : construction, restructuration, réhabilitation, optimisation, regroupement, valorisation, cession d'actifs, démolition...

- La programmation pluri annuelle

Enfin, la démarche permet d'aboutir à une programmation pluri annuelle établie selon les priorités souhaitées par la collectivité et donnant une vision structurante du patrimoine immobilier sur une période de 5 à 10 ans.

Le projet comprend deux tranches : une tranche ferme portant sur l'élaboration du schéma directeur et une tranche optionnelle dédiée à son suivi.

La première tranche a une durée prévisionnelle de 8 mois.

La deuxième tranche a une durée de deux ans (1 atelier tous les 6 mois).

Descriptif de l'investissement :

L'investissement se répartit entre :

- la réalisation d'un audit multi enjeux
- l'élaboration de trois scénarios
- l'écriture du schéma directeur immobilier et du plan pluri annuel d'investissement
- la tenue de 4 ateliers de suivi et mise à jour du schéma directeur immobilier et du plan pluri annuel d'investissement

Etant donné l'appui apporté par la Banque des Territoires, le plan de financement est mis à jour comme suit :

Dépenses HT		Ressources		
Schéma directeur immobilier	117 695 € HT	ADEME	20 000 €	17 %
		LEADER	27 078 €	23 %
		Banque des Territoires	23 539 €	20 %
		DETR	23 539 €	20 %
		GTM	23 539 €	20 %
TOTAL	117 695 € HT		117 695 € HT	

PAR CONSEQUENT,

VU la décision 2021-21 en date du 23 septembre 2021 approuvant le projet ;

VU la décision 2021-26 en date du 21 octobre 2021 modifiant le plan de financement ;

CONSIDERANT l'accompagnement possible par la Banque des Territoires ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement mis à jour ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter de la DETR ou la DSIL auprès de l'Etat, une subvention auprès de l'ADEME, du LEADER auprès du PETR, un cofinancement auprès de la Banque des Territoires et d'effectuer toute demande de subvention afférente ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220510-2022-15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 10/05/2022

Affichage : 12/05/2022

Fait à Granville, le 10/05/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



DEPARTEMENT
DE LA MANCHE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE

Séance du 5 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 5 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Violaine LION, Jean-Paul PAYEN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE.

Excusés : Jérémy DURIER, Daniel LÉCUREUIL, Alain NAVARRET.

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Anabelle COUFORNIER-FERROL, Rachel DELAUNAY, Jennifer ROBIDEL

Date de convocation : Jeudi 28 avril 2022

Décision N°2022-16 Développement touristique

PROJETS SENTIER DU LITTORAL – CHAUSEY ET HACQUEVILLE

Le Président demande l'avis du Bureau Communautaire au sujet de deux projets de valorisation sur le sentier du littoral :

1. Graphisme, fourniture et pose de signalétique sur la Grande île de Chausey
2. Travaux de valorisation paysagère sur le sentier à Hacqueville (Granville)

1. Signalétique sur la Grande île de Chausey

Depuis janvier 2021, Granville Terre et Mer et la Ville de Granville se réunissent en Comité de Pilotage « Chausey » afin de concerter sur les problématiques et projets sur l'archipel de Chausey, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés.

Dans le cadre de sa compétence d'ingénierie touristique, Granville Terre et Mer a été désignée pour coordonner une démarche d'amélioration de l'accueil et de l'information sur la Grande île de Chausey à l'attention des visiteurs.

La concertation menée depuis novembre 2021 avec le Conservatoire du Littoral, le SyMEL, la SCI des îles Chausey et la Ville de Granville a abouti à la réalisation d'un projet de création graphique et pose de signalétique informative et directionnelle pour la saison touristique 2022, avec avis favorable des services de l'Etat (DREAL).

Le montant des dépenses complémentaires au budget 2022 pour service tourisme afin de financer ce projet est de 3 933 € HT alloué à la fourniture et le transport de la signalétique (jusqu'à Granville) pour Granville Terre et Mer. En concertation, la ville de Granville a la charge du transport sur la Grande île et la pose de la signalétique par ses agents.

2. Travaux de valorisation paysagère sur le sentier à Hacqueville



Le sentier du littoral sur le quartier d'Hacqueville (Granville), entre la rue du Port de Jaf et la route de la crête, est un secteur très fréquenté par les marcheurs, habitants et visiteurs.

Fin 2021, après concertation et visites sur site avec de multiples partenaires, dont l'association des Amis d'Hacqueville, Attitude Manche, la DDTM, la ville de Granville, le constat a été unanime sur la nécessité de revaloriser cette partie du sentier du littoral.

Un projet de valorisation paysagère et sécurisation du linéaire, en partenariat aussi avec le CAUE, a été étudié afin de :

- redonner le caractère naturel au site
- faciliter le cheminement pour tous les publics : habitants, visiteurs, familles, seniors
- sécuriser le sentier à proximité des falaises et anticiper le recul du sentier dans le cadre de l'érosion des falaises

Les types de travaux requis comprennent, entre autres :

- Dépose de poteaux en bois et en béton, de barbelés et grillage – évacuation
- Pose de nouvelles clôtures en bois - mobilier
- Plantation d'arbustes d'essence locales, adaptée au milieu
- Rénovation de marches sur sentier
- Léger déplacement de l'assiette du sentier par endroit
- Rénovation d'un muret en pierre

Les délais de réalisation du projet sont envisagés de juin 2022 à juin 2023.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Ressources		
Travaux de valorisation paysagère du sentier du littoral - Hacqueville	35 092 € HT	AAP « France vue sur mer » - CEREMA	28 073 €	80 %
		GTM	7 019 €	20 %
TOTAL	35 092 € HT		35 092 € HT	

Ainsi, le montant des dépenses complémentaires au budget 2022 pour service tourisme afin de co-financer ce projet est de 7 019 € HT.

PAR CONSÉQUENT,

VU les statuts consolidés en date du 23 mars 2022 définissant la compétence de valorisation des chemins de randonnée, du sentier du littoral (et GR223) existant ;

CONSIDÉRANT que les projets présentés et menés en partenariat soutiennent l'ambition d'attractivité touristique du territoire ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet de signalétique Chausey et son budget 2022 complémentaire ;
- **APPROUVE** le projet de valorisation paysagère Hacqueville, son plan de financement prévisionnel et budget 2022 complémentaire ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toute demande de subvention afférente à ces projets (appel à projet CEREMA, ou auprès de toute institution ou organisme opportun...) ;
- **AUTORISER** le Président à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

Fait à Granville, le 10/05/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220510-2022-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 10/05/2022
Affichage : 12/05/2022

**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**
**GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 19 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 19 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Jacques CANUET, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Stéphane SORRE

Absents excusés : Alain BRIERE, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Annaïg LE JOSSIC, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 12 avril 2022

Décision N°2022-17 Commande publique

MARCHE « LAVAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES ET AERIENS »

L'actuel marché arrivant à échéance prochainement, une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) a été lancée.

L'objet du marché : lavage intérieur et extérieur des points d'apport volontaire enterrés et aériens destinés aux collectes des ordures ménagères, des emballages ménagers, du papier et du verre disposés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

Le type et la forme du contrat : Accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	10 000,00 €	34 000,00 €
2	40 000,00 €	90 000,00 €
3	40 000,00 €	90 000,00 €
Total	90 000,00 €	214 000,00 €

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 30/09/2022 pour la période initiale. Il pourra être reconduit deux fois par période successive de douze mois.

Les prestations sont estimées à 208 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2021-149 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de gestion des déchets et prestations de service associées ;

CONSIDERANT la nécessité d'une nouvelle mise en concurrence pour le lavage des points d'apport volontaire enterrés et aériens ;

CONSIDERANT l'analyse faite et le classement des offres ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ**

- **ATTRIBUE** le marché « lavage des points d'apport volontaire enterrés et aériens » au prestataire TLTP pour un montant estimé de marché de 196 805.25 € HT sur la durée globale du marché ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220519-2022-17-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2022

Fait à Granville, le 20/05/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 19 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 19 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Jacques CANUET, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Stéphane SORRE

Absents excusés : Alain BRIERE, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Annaïg LE JOSSIC, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 12 avril 2022

Décision N°2022-18 Commande publique

**MARCHE « TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER
VERS LE CENTRE AQUATIQUE L'HIPPOCAMPE »**

L'actuel marché de Transport scolaire des élèves du territoire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer vers le centre aquatique attribué à Voyage LEMARE (lot 1 Secteur Bréhal et lot 5 Secteur Jullouville) et à NORMANDIE VOYAGE (lot 2 Secteur La Haye-Pesnel, lot 3 Secteur Cérences, lot 4 Secteur St Planchers et lot 6 Secteur Granville) lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2018 (délibération N° 2018-101) arrive à échéance le 18 juillet 2022.

Une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert va donc être lancée prochainement pour une prise d'effet du marché dès la rentrée scolaire de septembre 2022.

L'objet du marché : Transport au centre aquatique l'Hippocampe de Granville des élèves fréquentant une école primaire ou un collège (hors Granville) du territoire de la Communauté de Communes dans le cadre de l'apprentissage de la natation à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Le type et la forme du contrat sera celle d'un accord-cadre à bons de commandes avec maximum (110 000 € HT par an). Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont estimées à 320 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre (période initiale d'une année, reconductible dans la limite de trois fois par période successive d'une année).

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2021-149 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de mobilité ;

CONSIDERANT la nécessité d'une nouvelle mise en concurrence pour le transport scolaires des élèves du territoire vers le centre aquatique ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse et du classement des offres, le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres compétente en procédure formalisée ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation pour le « transport scolaire des élèves du territoire de la Communauté de communes Granville Terre et Mer vers le centre aquatique l'Hippocampe » et la signature des marchés et tout document s'y rapportant par le Président ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220519-2022-18-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2022

Fait à Granville, le 20/05/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 19 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 19 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Jacques CANUET, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUÉLINEL, Philippe LETENNEUR, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Stéphane SORRE

Absents excusés : Alain BRIERE, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Annaïg LE JOSSIC, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Arnaud BONTEMPS, Jean-Charles Mary, Anabelle COUFOURIER-FERROL, Alexandra DEFREMONT

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

Décision N°2022-19 Transports

ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION

Motifs de l'intervention :

Dans le cadre de son engagement dans la transition écologique, la Communauté de communes Granville Terre et Mer privilégie désormais, pour les nouvelles acquisitions et le remplacement de son parc automobile, les véhicules électriques.

3 sites sont/seront équipés de bornes électriques en 2022, permettant l'alimentation des véhicules de service (le service technique avait été équipé avec le programme TEPCV en 2020, deux implantations sont prévues en 2022 sur les sites du service mobilité et du développement du territoire).

3 véhicules d'occasion seront acquis :

- L'un pour le service développement, pour lequel le véhicule actuel se révèle insuffisant (un véhicule pour une dizaine d'agents sur place) ;
- L'un pour le service mobilité, en remplacement d'un véhicule thermique laissé par la commune de Granville, le temps de la prise de compétence ;
- L'un pour les services techniques, en remplacement d'un véhicule thermique qui sera attribué au SPANC.

En plus, deux véhicules électriques neufs seront acquis pour être utilisés comme véhicules de relève dans le cadre de l'extension du réseau de transport en commun urbain.

Descriptif de l'investissement :

Le plan de financement pour 2022 se répartit comme suit :

Dépenses HT		Ressources		
Véhicules d'occasion	17 816 € HT	DETR	19921.58 €	40%
Véhicules neufs	31 987.94 € HT	Autofinancement	29 882.36 €	60%
TOTAL	49 803.94 € HT		49 803.94 €	

VU la délibération n°2021-149 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que, conformément à son engagement pour la transition écologique, Granville Terre et Mer privilégie, pour le remplacement de sa flotte automobile, l'acquisition de véhicules électriques ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de véhicules électriques, présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter la DETR ou la DSIL auprès de l'Etat et d'effectuer toutes demandes de subventions afférentes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220519-2022-19-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022
Affichage : 01/06/2022

Fait à Granville, le 01/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 19 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 19 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Jacques CANUET, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Stéphane SORRE

Absents excusés : Alain BRIERE, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Annaïg LE JOSSIC, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 12 avril 2022

Décision N°2022-20 Aménagement du territoire

POSTE DE CHEFFE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN - DEMANDE DE SUBVENTION

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) a été lancé par l'Etat en 2020. Il vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé jusqu'en 2026.

Sur la base d'une première liste de communes éligibles publiée par l'ANCT (l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), Granville Terre et Mer a porté une candidature groupée pour Bréhal, Granville et La Haye Pesnel.

Dans le cadre de ce programme, un appui global en ingénierie est prévu par l'ANCT, notamment par le biais du financement à 75% d'un poste de chef de projet Petites Villes de Demain (dont une partie est prise en charge par la Banque des territoires).

Granville Terre et Mer a obtenu en 2021, un engagement de l'Etat sur un poste.

Le delta restant est réparti entre Granville Terre et Mer et les communes.

L'agent recruté a pris son poste au dernier trimestre 2021 et intervient ainsi en appui opérationnel sur des projets identifiés sur le territoire couvert par les trois communes :

- Le projet d'aménagement du quartier du Vieux Pressoir à Bréhal,
- Le projet de pôle de vie socio-culturel familial à La Haye Pesnel
- Le projet de pôle numérique économique à Granville (friche EDF)
- En appui à certains projets de centralité sur la dimension architecturale

Ces interventions peuvent évoluer au fil des années et sont définies en concertation avec les communes et validées en comité de pilotage Petites Villes de Demain.

Le plan de financement se répartit comme suit :

Dépenses		Ressources	Montant	Taux
Cheffe de projet - salaire chargé annuel	53 342 €	Etat- fonds de concours	40 006 €	75%
		Granville	3 334 €	6.3%
		Bréhal	3 334 €	6.3%
		La Haye Pesnel	3 334 €	6.3%
		GTM	3 334 €	6.3%
TOTAL	53 342 €	TOTAL	53 342 €	100%

Par souci de lisibilité du tableau, les taux appliqués aux communes et GTM ont été arrondis au dixième.

PAR CONSÉQUENT,

VU la signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain en date du 25 mai 2021 ;

VU la signature du contrat de recrutement de la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » en date du 30 septembre 2021 ;

VU la délibération n°2021-149 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDÉRANT l'invitation de la Préfecture de la Manche à déposer les demandes de subvention pour les postes de chefs de projets Petites Villes de Demain ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet de financement du poste de cheffe de projet, pour l'appui global en ingénierie du projet petites villes de demain sur les communes de Bréhal, Granville et La Haye Pesnel ;
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de cofinancement auprès de l'Etat et d'effectuer toutes demandes de subventions afférentes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220523-202220-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2022

Affichage : 24/05/2022

Fait à Granville, le 20/05/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 19 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 19 mai 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Jacques CANUET, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Stéphane SORRE

Absents excusés : Alain BRIERE, Marie-Claude CORBIN, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Annaïg LE JOSSIC, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 12 avril 2022

Décision N°2022-21 Environnement

**ETUDE ASSAINISSEMENT CHAUSEY – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

La Grande Ile de Chausey comporte environ 80 logements, occupés majoritairement en saison estivale. Une partie des logements situés sur la partie privée de l'île est raccordée à un réseau de collecte qui achemine les eaux usées vers une station d'épuration construite en 2006 et gérée par la SCI Chausey. De même, sur la partie publique, une vingtaine d'habitations est raccordée depuis 2006 à une station d'épuration gérée par le SMAAG. Les autres logements de l'île sont équipés de dispositifs d'assainissement non collectifs.

Un diagnostic réalisé en 2001 sur les installations individuelles montrait que la majorité de ces dispositifs étaient non conformes et présentaient un risque sanitaire réel. Depuis, très peu d'installations ont été mises aux normes.

Dans ce contexte, et compte-tenu des enjeux en matière de qualité des eaux, la communauté de communes Granville Terre et Mer a décidé de lancer une étude sur l'assainissement des eaux usées à Chausey. Cette étude a pour objectifs de diagnostiquer les installations existantes et de proposer des solutions pour améliorer la situation.

Le montant de cette étude est estimé à 30 000 € hors taxes. L'opération peut bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'étude.

VU la délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière d'assainissement non collectif ;

CONSIDERANT que la préservation du milieu naturel et de ses usages (baignade, pêche à pied, conchyliculture) constitue un enjeu fort sur l'archipel de Chausey ;

CONSIDERANT que l'amélioration de l'assainissement des eaux usées domestiques sur la Grande île de Chausey est nécessaire pour préserver la qualité des milieux ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour réaliser cette étude ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220519-2022-21-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2022

Fait à Granville, le 20/05/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 9 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 9 juin 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Marie-Claude CORBIN, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Daniel LÉCUREUIL, , Philippe LETENNEUR, Michel PEYRE, Stéphane SORRE

Absents excusés : Sophie JULIEN-FARCIS, Didier LEGUELINEL, Marie-Mathilde LEZAN, Annaïg LE JOSSIC, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Frédérique SARAZIN.

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 2 juin 2022

Décision N°2022-22 Environnement

**SUIVIS BIOLOGIQUES DES COURS D'EAU 2022
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), la communauté de communes Granville Terre et Mer assure des missions de suivi, de restauration et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques : renaturation de zones humides, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, travaux d'entretien des berges, suivis écologiques des fleuves côtiers etc.

Le service GEMAPI met en place chaque année des suivis biologiques des cours d'eau du territoire intercommunal. L'objectif de cette démarche est double. Elle permet, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la qualité et la fonctionnalité des milieux et d'autre part, d'évaluer sur le long terme l'influence des actions menées par les collectivités depuis une vingtaine d'années sur le territoire de l'intercommunalité.

Dans ce contexte, le service GEMAPI va lancer un appel d'offres auprès de bureaux d'études pour l'acquisition, l'analyse, la confrontation et l'interprétation de données écologiques sur 7 cours d'eau du Pays Granvillais pour l'année 2022 : Les Hardes, Le Pont de Bois, La Vanlée, Le Boscq, La Saigue, Le Thar et le Lude.

Trois types de peuplements seront évalués :

- les macro-invertébrés (indice de type I2M2)
- les peuplements piscicoles (indice de type IPR+)
- les peuplements d'anguilles (indice de type IAA)

Le financement de cette opération s'organise, dans la limite de l'inscription budgétaire de 2022, de la manière suivante.

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Indices macro-invertébrés	30 000,00 €	Aide financière AESN*	43 200,00 €	80%
Indices peuplements piscicoles	9 000,00 €	Granville Terre et Mer	10 800,00 €	20%
Indices peuplements d'Anguilles	15 000,00 €			
TOTAL	54 000,00 € TTC		54 000,00 € TTC	

*AESN: Agence de l'Eau Seine Normandie

Les marchés de prestation intellectuelle seront attribués prochainement. La demande de subvention sera donc réajustée en conséquence.

VU la délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

VU l'article L211-7 du Code de l'Environnement autorisant les collectivités compétentes à entreprendre des études portant sur la mise en place de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de suivi écologique de la ressource en eau ;

CONSIDERANT que l'amélioration des connaissances, le suivi et la préservation des milieux aquatiques et naturels constituent des enjeux forts sur le territoire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour réaliser ces prestations ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220609-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

Fait à Granville, le 13/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 9 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 9 juin 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Marie-Claude CORBIN, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Daniel LÉCUREUIL, , Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Stéphane SORRE

Absents excusés : Sophie JULIEN-FARCIS, Didier LEGUELINEL, Annaïg LE JOSSIC, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Frédérique SARAZIN.

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 2 juin 2022

Décision N°2022-23 Environnement

**AMENAGEMENT ET RESTAURATION DES RIVIERES 2022
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), la communauté de communes Granville Terre et Mer assure des missions de suivi, de restauration et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques : renaturation de zones humides, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, travaux d'entretien des berges, suivi écologique des fleuves côtiers etc.

En 2022, le service GEMAPI souhaite poursuivre ses actions d'amélioration et de restauration de la fonctionnalité des rivières et des milieux aquatiques entrepris depuis 2005 par les différentes collectivités sur le territoire de GTM. Ces actions consisteront, d'une part, à restaurer la ripisylve par débroussaillage ou replantation et d'autre part, à mettre en place des dispositifs de franchissement de rivières et de lutte contre la divagation du bétail dans les cours d'eau.

Dans ce contexte, le service GEMAPI a lancé un appel d'offres auprès de prestataires pour la réalisation de la tranche n°17 des travaux de restauration et d'aménagement de rivières sur différents fleuves côtiers Granvillais, notamment sur Le Pont de Bois, La Belle-Croix et Le Thar.

NB : Un second projet lié à la restauration de zones humides fera également l'objet d'une demande de subvention complémentaire à la présente sollicitation.

Deux lots de prestations sont prévus en 2022 :

- Travaux de restauration de la ripisylve
- Aménagement de clôtures et dispositifs de franchissement de cours d'eau

Le financement de cette opération s'organise, dans la limite de l'inscription budgétaire de 2022, de la manière suivante.

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Restauration de la ripisylve	67 500,00 €	Aide financière AESN*	78 400,00 €	80%
Aménagements	30 000,00 €	Granville Terre et Mer	19 600,00 €	20%
Frais de consultation	500,00 €			
TOTAL	98 000,00 €		98 000,00 €	

*AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

Les marchés de travaux seront attribués prochainement. La demande de subvention sera donc réajustée en conséquence.

VU la délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

VU l'article L211-7 du Code de l'Environnement autorisant les collectivités compétentes à entreprendre l'exécution de travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de restauration et renaturation de cours d'eau et de zones humides ;

CONSIDERANT que la conservation, la restauration et l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels constituent des enjeux forts sur le territoire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour réaliser ces prestations ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Fait à Granville, le 13/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220609-2022-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022
Affichage : 14/06/2022

**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 9 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 9 juin 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Marie-Claude CORBIN, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Daniel LÉCUREUIL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE

Absents excusés : Didier LEGUELINEL, Annaïg LE JOSSIC, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN.

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Jean-Charles Mary

Date de convocation : Jeudi 2 juin 2022

Décision N°2022-24 Institutions et vie politique

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE (SDEM) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et par délibération du 15 octobre 2015, le SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche) a créé une commission consultative, qui est composée de manière paritaire avec un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des EPCI à fiscalité propre, ces derniers disposant d'au moins un représentant.

Cette commission a vocation à constituer un lieu de discussion et d'échange privilégié entre le Syndicat d'énergie et les EPCI, afin de coordonner leurs actions dans le domaine énergétique, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange des données. Elle permet également au syndicat d'apporter le cas échéant, toute son expertise pour l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) ou la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La Communauté de Communes Granville Terre et Mer avait désigné, ses 3 représentants : Alain BRIÈRE, Georges HERBERT et Isabelle LE SAINT par délibération n°2020-73 du 30 juillet 2020 pour siéger à la commission consultative paritaire.

La démission de Georges HERBERT, de son mandat de conseiller communautaire le 1er avril dernier, conduit à le remplacer dans cette instance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-37-1 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération du 15 octobre 2015 du SDEM (Syndicat Départemental d'Energie de la Manche) créant cette commission consultative paritaire ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Manche ;

CONSIDERANT la démission de Georges HERBERT de son mandat de conseiller communautaire à compter du 1^{er} avril 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de le remplacer pour représenter la Communauté de communes au sein de cette commission ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **DÉSIGNE** Hervé BOUGON pour siéger au sein de cette commission paritaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220609-2022-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022
Affichage : 14/06/2022

Fait à Granville, le 13/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 23 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 23 juin 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE

Absente excusée : Marie-Claude CORBIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Jean-Charles Mary, Alexandra DEFREMONTE

Date de convocation : Jeudi 16 juin 2022

Décision N°2022-25 Marchés publics

**MARCHE « SERVICES D'ASSURANCE
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER »**

L'actuel marché arrivant à échéance au 31 décembre 2022, une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert (articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) a été lancée.

L'objet du marché : Services d'assurance pour la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

Le type et la forme du contrat : Marché ordinaire en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;**
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;**
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes ;**
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité ;**
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;**
- Lot 6 : assurance cyber risques.**

La prise d'effet du marché est le 1^{er} janvier 2023 à 0H00 pour une durée de 48 mois, soit une échéance au 31 décembre 2026 à 23H59.

Lors de la mise en ligne de la consultation sur le profil Acheteur de la Collectivité, une trentaine de téléchargements de dossier de consultation ont été effectués.

A la date limite de réception des offres, sept soumissionnaires ont déposé une offre : un basé dans la Manche, un dans le Pas de Calais, un dans le Rhône, un dans la Moselle, un dans les Hautes-Pyrénées, un dans les Deux-Sèvres et un dans le Lot.

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'une nouvelle mise en concurrence pour le renouvellement des contrats d'assurances de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse et du classement des offres faits par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet ARIMA Consultants, la Commission d'Appel d'Offres compétente en procédure formalisée, a attribué les marchés aux prestataires SMACL (lots 1 / 2 / 3 et 5), 2C COURTAGE / GROUPAMA (lot 4) et ACL COURTAGE (lot 6) selon les montants de primes annuelles 2023 :

- Lot 1 = 23 162.50 € TTC ;
- Lot 2 = 14 143.89 € TTC ;
- Lot 3 = 35 299.79 € TTC ;
- Lot 4 = 1 934.40 € TTC ;
- Lot 5 = 825.69 € TTC ;
- Lot 6 = 2 955 € TTC.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le Président à signer les différents marchés et tout document s'y rapportant ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220623-2022-25-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2021

Fait à Granville, le 30/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 23 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 23 juin 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE

Absente excusée : Marie-Claude CORBIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Jean-Charles Mary, Alexandra DEFREMONTE

Date de convocation : Jeudi 16 juin 2022

Décision N°2022-26 Marchés publics

MARCHE « ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE »

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) a été lancée.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec la Ville de Granville.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

L'objet du marché : Acquisition de matériels informatiques pour la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et la Ville de Granville.

Le type et la forme du contrat : accord-cadre avec maximum (90 000 € HT pour la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et 120 000 € HT pour la Ville de Granville pour la durée de l'accord-cadre). Il sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) et donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents (marchés ordinaires).

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre. Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée de 2 ans.

Lors de la mise en ligne de la consultation sur le profil Acheteur de la Collectivité, une soixantaine de téléchargements de dossier de consultation ont été effectués.

A la date limite de réception des offres, neuf soumissionnaires ont déposé une offre : un basé dans la Manche, deux dans le Calvados, un dans les Bouches du Rhône, un dans le Finistère, un en Gironde, deux en région parisienne et un en Meurthe et Moselle.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT le service mutualisé des Systèmes d'Information de la Ville de Granville et de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer ;

CONSIDERANT la nécessité d'une mise en concurrence sous forme de groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la Ville de Granville pour l'acquisition de matériel informatique ;

CONSIDERANT l'analyse faite et le classement des neuf offres déposées ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre aux prestataires MAKESOFT, CX INFORMATIQUE et KOESIO CORPORATE IT pour une durée de deux années ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre et tout document s'y rapportant ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Fait à Granville, le 30/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220623-2022-26-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2021

**DEPARTEMENT
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE
ET MER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE COMMUNAUTE**

Séance du 23 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 23 juin 2022 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIERE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jérémy DURIER, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE

Absente excusée : Marie-Claude CORBIN

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET, Jean-Charles Mary, Alexandra DEFREMONT

Date de convocation : Jeudi 16 juin 2022

Décision N°2022-27 Marchés publics

**MARCHE « RESEAU D'EXTINCTION INCENDIE ET BASSIN DE CONFINEMENT
ZI DU MESNIL - GRANVILLE »**

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) a été lancée.

L'objet du marché : création d'un réseau dédié aux eaux d'extinction incendie des sites de l'entreprise APTAR STELMI et création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie permettant de stocker 1 436m³.

Le type et la forme du contrat : marché ordinaire de travaux.

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois y compris préparation de chantier de 30 jours à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Le coût estimé des travaux par le maître d'œuvre, Cabinet Bourgeois : 362 468 € HT.

Lors de la mise en ligne de la consultation sur le profil Acheteur de la Collectivité, une trentaine de téléchargements de dossier de consultation ont été effectués.

A la date limite de réception des offres, trois soumissionnaires du département de la Manche ont déposé une offre.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire ;

VU la délibération n°2018-173 du 21/12/2018 autorisant la construction d'un bassin de confinement des eaux incendie sur la ZI du Mesnil ;

VU l'arrêté n°2020-DG-39 du 26/06/2020 portant approbation du plan de financement du bassin de rétention des eaux incendie – ZI du Mesnil ;

CONSIDERANT que Granville Terre et Mer est compétente en matière de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251.17 du CGCT (création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) ;

CONSIDERANT la nécessité d'une mise en concurrence pour la réalisation des travaux de réseau d'extinction incendie et de création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie ;

CONSIDERANT l'analyse et le classement des offres fait par le maître d'œuvre, le Cabinet Bourgois ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :
A L'UNANIMITÉ

- **ATTRIBUE** le marché au prestataire PIGEON TP pour un montant de marché de 398 779.69 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et tout document s'y rapportant ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220623-2022-27-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 30/06/2022
Affichage : 30/06/2021

Fait à Granville, le 30/06/2022

Document signé électroniquement

Stéphane SORRE
Président



Décisions du Président



Le Président de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10, L5211-2 et L. 2122-17 ;
- VU** La délibération 2022-31 du 17 mars 2022 du Conseil communautaire portant adoption du règlement des déchèteries de Mallouet et de Bréhal ;
- VU** La délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

Considérant que le règlement des déchèteries adopté le 17 mars 2022 par le Conseil communautaire, prévoit dans son article IV les conditions d'accès particulières à la déchèterie de Bréhal ;

Considérant que le site de la déchèterie de Bréhal est doté d'un contrôle d'accès depuis décembre 2021 et que l'accès à la déchèterie se fait uniquement sur présentation d'un badge délivré par le service déchets ;

Considérant que le règlement des déchèteries dispose que le badge d'accès est délivré gratuitement aux habitants des treize communes ayant accès à la déchèterie de Bréhal (Bréhal, Bréville Sur Mer, Bricqueville Sur Mer, Cérences, Chanteloup, Coudeville Sur Mer, Hudimesnil, La Meurdraquière, Le Loreur, Le Mesnil Aubert, Longueville, Muneville Sur Mer et St Sauveur La Pommeraye).

Considérant que, toutefois, en cas de perte ou de vol du badge d'accès, son renouvellement est payant ; qu'il convient donc, dans ce cas, de fixer le tarif de renouvellement du badge ;

DECISION N°2022-FIN-12
FIXANT LE TARIF DE RENOUVELLEMENT DU
BADGE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE
BRÉHAL

(Finances)

DECIDE

ARTICLE 1

Le tarif de renouvellement du badge d'accès à la déchèterie de Bréhal est fixé à 10 €.

ARTICLE 2

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, Monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

Il en sera rendu compte au Conseil communautaire à sa plus proche réunion.

Elle sera affichée aux lieux habituels d'affichage du siège de la communauté de communes et publiée au recueil administratif des actes ;

Elle sera transmise au Sous-Préfet ;

Elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220512-2022-FIN-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2022

Affichage : 20/05/2022

Fait à Granville, le 12/05/2022

Stéphane SORRE
Président

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, tout recours contre la présente décision doit être formulé, soit par requête écrite auprès du tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, soit via le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



**Le Président de la Communauté de Communes de
Granville Terre et Mer**

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 relatif aux délégations d'attribution pouvant être consenties au Président par l'organe délibérant ;
- VU** La délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du conseil communautaire portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;
- VU** L'arrêté n°2020-DG-04 arrêtant les tarifs de location de l'hôtel d'entreprises pour l'année 2020

Considérant la compétence par délégation du Président pour fixer l'ensemble des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant que l'arrêté 2020-DG-04 prévoyait une application des tarifs du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant que la décision pour l'année 2021 n'a pas été prise et que par conséquent, les titres n'ont pas pu être émis ;

Considérant qu'un tarif doit être toutefois appliqué eu égard au service dont ont bénéficié les entreprises occupantes ;

**DECISION N° 2022-ECO-13
PORTANT RÉGULARISATION POUR
L'ANNÉE 2021 DES TARIFS DE L'HÔTEL
D'ENTREPRISES**

(domaine et patrimoine)

DECIDE

ARTICLE 1

Pour l'année 2021, les tarifs et les conditions de location de l'hôtel d'entreprises restent identiques au tarif 2020, à savoir :

TARIFS 2021 EN EUROS H.T		Créateurs (Prix m ²)	Autres Chefs d'entreprises (Prix m ²)
LOCATION Loyers	Bureau meublé : le m ² / mois	7.56	9.64
	Bureau non meublé : le m ² / mois	6.77	8.62
	Atelier : le m ² / mois	2.40	3.06
Charges locatives personnelles	Bureau : le m ² /mois (entretien, électricité).	3.78	4.82
	Atelier : Electricité, abonnement gaz à la charge du locataire.		
	Tous locataires : Abonnement ligne téléphone et internet (à la charge du locataire).		
SERVICES COMMUNS FORFAITAIRES Charges locatives communes	Eau, électricité, chauffage, entretien des parties communes, accès libre à la salle de réunion	114.24	114.24

Les services communs sont dus forfaitairement par l'entreprise indépendamment de la superficie occupée et la fréquence d'utilisation de ces services.

Ordures ménagères : la T.E.O.M. sera adressée à l'Hôtel d'Entreprises, qui la refacturera par répartition entre les occupants.

Les charges relatives à la fibre ne sont pas incluses dans ces tarifs.

ARTICLE 2

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, Monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Il en sera rendu compte au Conseil communautaire à sa plus proche réunion ;

Elle sera affichée aux lieux habituels d'affichage du siège de la communauté de communes et publiée au recueil administratif des actes ;

Elle sera transmise au Sous-Préfet ;

Elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220512-2022-ECO-13-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2022

Affichage : 20/05/2022

Fait à Granville, le 12/05/2022

Stéphane SORRE
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220621-2022-CP-14-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022



DECISION N° 2022-CP-14
PORTANT ATTRIBUTION DE L'ACCORD-
CADRE « LOCATION DE STRUCTURES
MODULABLES POUR EVENEMENT »

Le Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer

- VU Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 relatif aux délégations d'attribution pouvant être consenties au Président par l'organe délibérant ;
- VU Le code de la commande publique, et notamment l'article R.2152-7 relatif aux critères d'attribution des marchés ;
- VU La délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du conseil communautaire portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence lancé sous forme de procédure adaptée ouverte pour un accord-cadre à bons de commande de fournitures et de service ayant pour objet « La location de structures modulables pour évènement » ;

Considérant l'analyse des offres ;

Considérant la compétence par délégation du Président pour signer le marché et tout document s'y rapportant ;

Commande publique

DECIDE

ARTICLE 1

Le prestataire retenu pour l'accord-cadre à bons de commandes susvisé est l'entreprise *BRETAGNE STRUCTURES* dont le siège social est situé à BREAL-SOUS-MONFORT (35310).

Le montant estimé de l'accord-cadre (selon DQE) est de : 28 455,00 € HT (34 146,00 € TTC), soit 85 365,00 € HT (102 428,00 € TTC) sur la durée totale.

Maximum de l'accord-cadre : 30 000 € H.T. (36 000 € T.T.C.) par an soit 90 000 € H.T. (108 000 € T.T.C.) sur la durée totale du marché.

L'accord-cadre non alloué sera conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de la notification. Celui-ci sera susceptible d'être reconduit tacitement 2 fois par période de 12 mois. Soit un total de 3 ans de marché

ARTICLE 2

La présente décision sera exécutée dans les conditions prévues au code de la commande publique, relatives à l'information des candidats et soumissionnaires évincés, à la signature du marché et à sa notification, et le cas échéant, à la publication d'un avis d'attribution.

Il en sera rendu compte au Conseil communautaire à sa plus proche réunion.

Elle sera transmise au Sous-Préfet.

Elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions.

Fait à Granville, le 20 juin 2022

Le Président,

Stéphane SORRE

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, tout recours contre la présente décision doit être formulé, soit par requête écrite auprès du tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, soit via le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Président de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations d'attribution pouvant être consenties au Président par l'organe délibérant ;
- VU** La délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du conseil communautaire portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;
- VU** Les statuts de la Communauté de communes de GTM que modifiés par arrêté préfectoral du 17 juin 2021 ;
- VU** Les statuts de l'association « Biomasse Normandie » dont le but est de conduire des travaux de Recherche Développement et de mener des actions de promotion conseil et d'appui portant sur :
- la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse,
 - les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables,
 - la gestion des déchets.

**DECISION N° 2022-DG-15..
PORTANT ADHÉSION DE GTM
A BIOMASSE NORMANDIE**

(Environnement)

CONSIDÉRANT la compétence par délégation du Président de décider l'adhésion de la Communauté de communes à des associations ;

CONSIDÉRANT que l'Association BIOMASSE NORMANDIE apporte un soutien aux actions de développement de ces filières et assiste les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leur projet ;

DECIDE

ARTICLE 1

La Communauté de communes de Granville Terre et Mer adhère à l'association « Biomasse Normandie » ;

La cotisation à cette association correspond à une dépense de 120 euros (cent vingt euros), déterminée en fonction de la typologie de la structure adhérente ; Cette somme sera inscrite en dépense du budget 2022.

ARTICLE 2

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, Monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il en sera rendu compte au Conseil communautaire à sa plus proche réunion.

Elle sera affichée aux lieux habituels d'affichage du siège de la communauté de communes et publiée au recueil administratif des actes.

Elle sera transmise au Sous-Préfet.

Elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220603-2022DG15-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

Affichage : 03/06/2022

Fait à Granville, le 03/06/2022

Stéphane SORRE
Président



**Le Président de la Communauté de Communes
Granville Terre et Mer**

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations d'attribution pouvant être consenties au Président par l'organe délibérant ;
- VU** Le code de la commande publique ;
- VU** La délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du conseil communautaire portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

**DECISION N° 2022-CP-16
DELEGATION DE PRESIDENCE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(SÉANCE DU 9 JUIN 2022)**

Commande publique

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence lancé sous forme d'appel d'offres ouvert pour un marché ordinaire de services ayant pour objet « *Contrats d'assurances* »

Considérant l'impossibilité du Président d'assister à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du jeudi 9 juin 2022 ;

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement de cette commission ;

DECIDE

ARTICLE 1

Le Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer ne pouvant assister à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du jeudi 9 juin 2022, il convient d'en déléguer la présidence à Monsieur Philippe LETENNEUR, Vice-Président aux Ressources Humaines et Numérique et Systèmes d'Informations.

L'ordre du jour de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres : attribution des marchés relatifs à la consultation « Contrats d'assurances de la collectivité ».

ARTICLE 2

La présente décision sera exécutée dans les conditions prévues au code de la commande publique.
Il en sera rendu compte au Conseil communautaire à sa plus proche réunion.
Elle sera transmise au Sous-Préfet ;
Elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions.

Fait à Granville, le 08/06/2022

Stéphane SORRE
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220609-2022-CP-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20220625-2022-FIN-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022



**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRANVILLE TERRE ET MER**

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- VU** Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique, notamment l'article 22 ;
- VU** Le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** L'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** La délibération n°2021-150 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire, portant délégation de pouvoirs au Président, notamment pour créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- VU** L'arrêté n°2021-DG-15 du 4 juillet 2021 portant création de la régie de recettes du festival des voiles de travail ;
- VU** L'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 juin 2022

DECISION N°2022-FIN-17

**PORTANT CREATION DE LA RÉGIE
DE RECETTES ET D'AVANCES
POUR LE FESTIVAL
DES VOILES DE TRAVAIL**

(Finances)

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès du siège de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, pour le Festival des Voiles de Travail

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au siège de la Communauté de Communes situé 197, avenue des Vendéens, BP 231, 50400 GRANVILLE,

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1^{er} juillet au 31 octobre.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

1	Boissons et repas	Compte imputation 7088
2	Visites de bateaux	Compte imputation 7088
3	Sorties en mer et baptêmes	Compte imputation 7088
4	Emplacements exposants	Compte imputation 7088
5	Animation enfants	Compte imputation 7088
6	Consignes	Compte imputation 7088
7	Boutiques	Compte imputation 7088

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissés selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires pour des règlements dont le montant n'excède pas 300 euros,
- Chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- Carte bancaire,

- Virements sur le compte de dépôt de Fonds ouvert au nom du régisseur,
- Chèques-vacances
- Par internet

Elles sont perçues contre remise à l'usager de factures ou de quittances issues de l'outil informatique installé sur les caisses enregistreuses.

ARTICLE 6 : La régie d'avance paie les dépenses suivantes :

1	Remboursement consignes	Compte d'imputation 7088
---	-------------------------	--------------------------

ARTICLE 7 : Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraire.

ARTICLE 8 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie Municipale de Granville.

ARTICLE 9 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination,

ARTICLE 10 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à la somme de 90 000€.

Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est quant à lui fixé à 45 000€.

ARTICLE 11 : Un fonds de caisse d'un montant de 8 000€ est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 12 : Le régisseur est tenu de verser au trésorier de Granville le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 13 : Le régisseur verse auprès du trésorier de Granville la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 14 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 15 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 17 : L'arrêté n°2021-DG-15 du 4 juillet 2021 portant création de la régie de recettes et d'avances pour le festival des voiles de travail est abrogé.

ARTICLE 18 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et Monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il en sera rendu compte au Conseil communautaire à sa plus proche réunion.

Elle sera affichée aux lieux habituels d'affichage du siège de la communauté de communes et publiée au recueil des actes administratifs ;

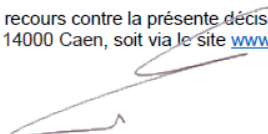
Elle sera transmise au Sous-Préfet ;

Elle sera inscrite au registre des délibérations et décisions.

Fait à Granville, le 25/06/2022

Stéphane SORRE
Président

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, tout recours contre la présente décision doit être formulé, soit par requête écrite auprès du tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, soit via le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Recueil des actes administratifs publié par

Granville Terre et Mer, 197 avenue des Vendéens, BP 231, 50402 GRANVILLE CEDEX

Directeur de la Publication : Stéphane SORRE, président de la Communauté de Communes